

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €  
Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, APE – 6419 Z

Cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

## SOMMAIRE

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2014.....	<b>3</b>
I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.....	3
II. RESULTATS CONSOLIDES .....	3
a. <i>Environnement économique et financier</i> .....	3
b. <i>Résultats consolidés</i> .....	4
III. STRUCTURE FINANCIERE .....	6
a. <i>Les Fonds propres consolidés</i> .....	6
b. <i>Les ratios prudentiels</i> .....	6
c. <i>Les parties liées</i> .....	6
IV. RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	6
a. <i>Définition des secteurs d'activité</i> .....	6
b. <i>Analyse des résultats par secteur d'activité</i> .....	6
V. LES FACTEURS DE RISQUES .....	8
PARTIE B - COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2014.....	<b>39</b>
PARTIE C - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DES RAPPORTS FINANCIERS.....	<b>95</b>
PARTIE D - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES .....	<b>96</b>

## **PARTIE A - Rapport d'activité sur le premier semestre 2014**

### **I. Présentation des Etats Financiers**

Les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

### **II. Résultats consolidés**

#### **a. Environnement économique et financier**

##### **Une reprise sans allant**

**Notre scénario table sur une croissance du PIB en volume de 0,7% en moyenne annuelle en France en 2014. L'amélioration reste graduelle, de fortes contraintes entravant le rebond de l'activité.**

L'année 2013 et le début de l'année 2014 ont marqué une nette inversion de tendance du cycle européen. Les signaux d'une modeste reprise et le retour des investisseurs étrangers, qui réapprécient le risque des autres zones par rapport à celui de la zone euro, ont contribué à un net redressement de la confiance. Cependant, le rythme de croissance reste décidément inférieur à celui des autres économies avancées et, si le retournement est partagé par les principales économies de la zone, les différentiels de croissance persistent, à la fois au sein du groupe des pays périphériques et des pays du centre.

**En France, la croissance a marqué le pas au premier trimestre 2014.** Le PIB en volume est resté stable, après avoir progressé de 0,2% t/t au quatrième trimestre 2013. La consommation des ménages a reculé, plombée par des dépenses énergétiques en fort repli, les hausses de taux de TVA et le durcissement du bonus/malus automobile au 1er janvier. L'investissement total s'est sévèrement replié. Avec un marché immobilier fonctionnant toujours au ralenti, l'investissement des ménages a poursuivi son ajustement. La contribution du commerce extérieur a été défavorable, les importations ayant rebondi. Enfin, la contribution des variations de stocks a été fortement positive.

**Les effets temporaires, qui ont plombé la croissance en début d'année, devraient se dissiper, permettant une amélioration de l'activité au cours de l'année 2014. Cette dernière restera néanmoins très graduelle, au vu des fortes contraintes toujours présentes.**

**L'amélioration de l'environnement européen justifie notre prévision d'accélération des exportations (destinées à 60% au reste de la zone euro) en 2014.** L'Allemagne, toujours locomotive, verrait sa croissance accélérer et les pays périphériques devraient renouer avec une modeste progression de l'activité, l'étau de l'austérité budgétaire se desserrant peu à peu. Néanmoins, l'appréciation passée de l'euro, avec un effet direct de dégradation de la compétitivité-prix, limitera la progression à venir des exportations, tout comme le déficit structurel de compétitivité-qualité. Les importations seront également plus dynamiques, soutenues par le redressement progressif de la demande. Toutefois, compte tenu du caractère très graduel du mouvement de reconstitution des stocks et de la reprise modeste de l'investissement, elles croîtront à un rythme toujours inférieur à la tendance de longue période.

**En dépit du niveau élevé du taux de chômage et de la poursuite de l'ajustement budgétaire (déficit public prévu à 3,8% du PIB, après 4,3% en 2013), la consommation des ménages profitera d'une hausse un peu plus forte de son principal déterminant, le pouvoir d'achat, grâce à une inflation toujours très modérée et à la légère accélération des revenus d'activité.** Le taux d'épargne serait quant à lui quasiment stable

sur la période. Son profil restera toutefois heurté sur l'ensemble de l'année, afin de limiter les fluctuations de la consommation privée.

**Le redressement très progressif de la demande, à la fois extérieure et interne, est un élément positif pour l'investissement des entreprises.** La mise en œuvre du CICE est également un facteur de soutien, puisqu'il devrait permettre une amélioration du taux d'épargne des SNF -ratio entre le revenu disponible brut (RDB) et leur valeur ajoutée- en réduisant la progression de l'impôt sur les bénéfices. Les conditions de financement restent par ailleurs plutôt favorables, sans assèchement du crédit bancaire et avec des taux toujours faibles en tendance. **Néanmoins, plusieurs contraintes restent très prégnantes.** D'une part, les besoins en renouvellement et modernisation du capital sont plus faibles qu'ailleurs en zone euro, le taux d'investissement s'étant globalement moins ajusté en France que dans les autres grands pays de la zone euro pendant la crise. D'autre part, la situation financière des entreprises reste dégradée. En 2013, le taux de marge des sociétés non financières (SNF), c'est-à-dire leur excédent brut d'exploitation (EBE) rapporté à leur valeur ajoutée, est resté très limité, à 29,8%. En 2014, il devrait peiner à se redresser. L'amélioration, même graduelle, de l'emploi va peser sur le redressement de la productivité. La hausse des taux de TVA au 1er janvier 2014, dont une partie n'a pas été répercutée sur les prix compte tenu du contexte économique toujours fragile, a également un impact défavorable.

### **b. Résultats consolidés**

#### **Bonne tenue de l'activité et des résultats au 1er semestre**

➤ Une activité en progression sous toutes ses formes, collecte, crédits et assurances

A fin juin 2014, la Caisse Régionale affiche une bonne performance de la collecte globale (+2,9 %). La collecte bilan s'élève à 6,7 milliards d'euros et confirme un fort dynamisme tant sur les livrets (+3,2 % sur un an) que sur les dépôts à vue (+3,5 %). Les encours d'épargne logement sont en reprise sur les douze derniers mois, à 4,3 %.

Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une hausse de 4,7% sur un an grâce à un regain d'intérêt pour l'assurance-vie (+4,2 %).

Les encours de crédit sont également en croissance (+1,7%) mais recouvrent des évolutions contrastées. Si les encours de crédit habitat progressent de 2,3 % en un an, les prêts aux professionnels et entreprises de 2 %, les crédits à la consommation suivent la tendance du marché et reculent de 7,4 %.

En conséquence, le ratio crédit/collecte, déjà bien positionné, s'améliore sur un an pour s'établir à 102,7 % à fin juin 2014.

Enfin, il est à relever un dynamisme commercial marqué en assurances dommage automobile et habitation dont les encours progressent de 3,7 %

➤ Un résultat en augmentation favorisant le développement du territoire

Pour remplir sa mission, la Caisse Régionale peut s'appuyer sur une réelle capacité à prêter grâce à sa collecte, à ses ressources de liquidité et au renforcement de ses fonds propres (ratio de solvabilité - Bâle3 de 20,9 % au 31 mars 2014), bénéficiant d'un résultat net en hausse de 15,7 % sur le 1er semestre.

Sur base sociale, le Produit Net Bancaire s'établit à 158,3 millions d'euros à fin juin 2014 (+9 %). Cette évolution résulte de l'accroissement de la marge d'intermédiation (+1,9 %) et du retour au versement du dividende de Crédit Agricole SA.

Les charges de fonctionnement hors intéressement et participation progressent facialement de +7,6 % du fait de l'enregistrement en juin 2013 d'une reprise significative de provisions, principalement pour charges d'exploitation diverses. Retraitées de cet élément exceptionnel, les charges du 1er semestre enregistrent une hausse maîtrisée à 3,2 %.

Le coût du risque recule de 24,4 % en raison d'une reprise exceptionnelle sur provisions collectives, tandis que dans une conjoncture économique toujours dégradée le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,6 % contre 2,4 % un an plus tôt. Le taux de couverture des risques individuels se maintient à 73,9 %. La politique de prudence est poursuivie avec une dotation au fonds pour risques bancaires généraux destinée à couvrir des risques futurs, de 6 millions d'euros sur le semestre.

Après prise en compte de la fiscalité, le résultat net social ressort à 55,5 millions d'euros en hausse de 15,7 %.

Le résultat net consolidé - part du groupe atteint 57,7 millions d'euros à fin juin 2014.

La contribution de LOCAM, filiale à 100 % de la Caisse régionale et qui déploie son activité dans le métier des financements spécialisés, est de 14,8 millions d'euros.

Un dividende de 2,65 euros par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) a été versé le 6 juin 2014 correspondant à un rendement de 4,7 % par rapport au cours de fin 2013. Lors du 1er semestre 2014, le CCI a connu une évolution favorable de +18,8 %.

Chiffres clés en millions d'€uros	Jun 2014	Variation 06.2014/ 06.2013
Encours de collecte	11 437	+2,9 %
Encours de crédit	6 739	+1,7 %
PNB	158,3	+ 9 %
Charge de fonctionnement	-75,8	8,7 %
Résultat brut d'exploitation	82,5	+9,2 %
Résultat net social	55,5	+15,7 %
Résultat net consolidé – part du groupe	57,7	+20,9 %

## ➤ La Caisse Régionale Loire Haute-Loire au service de l'économie réelle

Au cours de ce 1er semestre, la Caisse régionale a poursuivi son engagement en faveur de ses clients et de sa Région, conformément à l'ambition de son projet d'entreprise Horizons 2016 qui vise à faire du Crédit Agricole Loire Haute-Loire une banque :

**Utile** dans sa logique d'apport de valeurs pour le territoire et d'accompagnement de chacun de ses clients. A titre d'exemple, la Caisse Régionale a mobilisé d'importants moyens d'accompagnement des entreprises qui souhaitent se développer à l'international et s'engager dans une démarche d'innovation.

**Coopérative** dans ses pratiques, sa gouvernance et son rayonnement. L'offre sociétaire est désormais accessible et permet de bénéficier d'informations privilégiées et d'avantages individuels. Les Assemblées Générales 2014 ont connu une fréquentation en hausse de 16% (rencontre de plus de 8.500 sociétaires) avec la mise à l'honneur de 174 associations, formule nouvelle et dynamique plébiscitée par l'ensemble du public.

**Différente** dans sa relation client, dans les nouveautés et les innovations mises en œuvre, au premier rang desquelles une offre particulièrement adaptée et attractive pour les primo-accédants à la propriété de leur logement.

### **III. Structure financière**

#### ***a. Les Fonds propres consolidés***

Les capitaux propres atteignent 1484 M€ au 30 juin 2014 contre 1 431 M€ au 31 décembre 2013 soit une progression de 53 M€.

La croissance des réserves consolidées de +76 M€ explique cet écart.

#### ***b. Les ratios prudentiels***

A fin mars 2014, le ratio de solvabilité – bale 3 s'élève à 20,9 %.

Le groupe représente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses propres ambitions de développement ainsi que celle du groupe Crédit Agricole SA.

#### ***c. Les parties liées***

Les principales parties liées sont présentées dans la partie - Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 – 2.3. Parties liées.

### **IV. Résultats par secteur d'activité**

#### **a. Définition des secteurs d'activité**

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs pour la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire :

- banque de proximité en France
- activité de financement locatif

#### **b. Analyse des résultats par secteur d'activité**

L'analyse des résultats par secteurs d'activité va porter sur l'activité de financement locatif.

##### **Une activité commerciale bien orientée**

Le groupe COFAM et ses deux sociétés opérationnelles LOCAM et SIRCAM ont enregistré une progression de l'activité, percevant ainsi les fruits de leur investissement dans un réseau commercial largement implanté dans toutes les métropoles régionales.

La production (nouveaux financements accordés et mis en place sur le premier semestre 2014) s'inscrit à 227 M€ à fin juin et permet de faire progresser l'encours de 2,5 %.

La marge financière globale progresse quant à elle de 11,5 % par rapport au 1er semestre 2013.

##### **Une montée des risques sous contrôle**

La montée des risques constatée sur la dernière période, résultant notamment du contexte économique et de la recrudescence des défaillances d'entreprises, se stabilise en termes de masse litigieuse. Les mesures engagées pour amortir l'effet de cette dégradation, par une révision des modalités de collaboration commerciale et la mise en œuvre d'instrument de couverture des risques, permettent d'enregistrer une stabilisation du coût du risque. Le taux de couverture se maintient au-delà des 80 %.

Pour le second semestre 2014, la dynamique de développement devrait être consolidée, malgré l'atonie qui continue d'affecter le climat général des affaires.

Positionnées sur le marché des équipements à usage professionnel, dont la demande s'avère généralement moins sensible à la conjoncture, le groupe anticipe un accroissement du rythme de progression de son activité, grâce à l'intensification de la prospection commerciale et à la montée en puissance de son réseau commercial.

#### Principales évolutions à venir

Si le contexte de taux et son impact sur les coûts de refinancement restent tendanciellement favorables, la gestion des nouvelles contraintes du ratio de liquidité et l'exacerbation de la concurrence sur certains segments de marché devraient peser sur les marges.

L'innovation produit et l'enrichissement des services à destination d'une clientèle de Grands Comptes doivent permettre de renforcer les éléments de différenciation et de valoriser les éléments de l'offre.

## SOMMAIRE

### V. Les facteurs de risques

<b>V. LES FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>8</b>
5.1. LE RISQUE CREDIT .....	9
5.1.1. Objectifs et politique.....	11
5.1.2. Gestion du risque de crédit.....	12
5.1.3. Exposition.....	18
5.1.4. Le risque pays.....	21
5.2. RISQUES DE PRIX.....	21
5.3. RISQUES DE MARCHE.....	22
5.3.1. Objectifs et politique.....	22
5.3.2. Gestion du risque.....	24
5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés .....	25
5.3.4. Exposition : activités de marché (Value at Risk).....	27
5.3.5. Les stress scenarii.....	28
5.3.6. Risque Action.....	28
5.3.7 Risques particuliers induits par la crise.....	29
5.4. GESTION DU BILAN .....	29
5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels .....	29
5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global.....	30
5.4.3. Le risque de change.....	31
5.4.4. Les risques de liquidité et de financement.....	32
5.4.5. Politique de couverture .....	34
5.5. RISQUES OPERATIONNELS.....	36
5.5.1 Objectifs et politique.....	36
5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance .....	36
5.5.3. Méthodologie.....	37
5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels.....	37
5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE .....	38

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

## **5.1. LE RISQUE CREDIT**

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation.

### **La politique de gestion et de suivi des risques de crédit**

Les crédits sont mis en gestion par des services spécialisés qui s'assurent de la bonne réalisation des conditions fixées et ce en fonction des délégations accordées aux différents métiers « instructeurs » : taux, garanties, contreparties.

Le suivi et le recouvrement des risques s'appuient sur le dispositif suivant :

- Le traitement préventif du risque est organisé à partir d'un repérage des situations en anomalie sur la base des données Bâle 2 (défaut, dégradation de notation, EL...) et de critères de détection spécifiques (utilisation d'oc, documents comptables, dire d'expert ...) et des revues périodiques.
- Le diagnostic et le traitement du risque sont réalisés :
- en Agence/Bureau :
- au sein des services gestionnaires
- au sein de la filière risques crédit.
- par le Comité Mensuel des risques au quotidien,
- par le Comité Paritaire Semestriel Recouvrement Amiable/Recouvrement Contentieux

Le recouvrement contentieux choisit la procédure adaptée.

La gestion du risque de crédit est assurée au niveau du siège par la filière risques crédit rattachée à la Direction financière et des risques de la Caisse Régionale. La filière risques crédit est composée d'unités spécialisées qui interviennent sur les différents marchés : recouvrement amiable particulier ; recouvrement amiable professionnel, entreprises et agriculture ; recouvrement contentieux et juridique

### **Le dispositif de revue de portefeuille**

La filière risques crédit, dans le cadre du dispositif risques annuel, organise régulièrement des revues de portefeuille en association avec les directions des crédits et des entreprises. Ces revues portent sur les risques latents détectés à partir des indicateurs bâle 2 ou d'encours en anomalies, mais aussi à partir d'activités considérées comme sensibles. Ces revues font systématiquement l'objet d'un reporting au comité des risques de la Caisse Régionale.

### **Le dispositif de surveillance**

Le dispositif de surveillance par le Contrôle Permanent comprend notamment un cycle de quatre revues de portefeuille réglementaires par an. Elles s'appuient sur les indicateurs Bâle 2, permettant de sélectionner les contreparties par segment de notation avec notations dégradées et encours significatifs.

- Deux revues portent sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contrepartie de la Caisse Régionale dont les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.
- Deux revues portent sur les principaux encours dégradés. Elles font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Des contrôles permettent la réalisation d'analyses périodiques sur différents thèmes et alimentent des indicateurs risque qui font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

(Qualité de production/niveaux de risques, qualité du stock des crédits réalisés, qualité des garanties par génération prêts,...)

Un contrôle renforcé sur les filières économiques potentiellement dégradées permettant la mise en place de revues d'analyses complémentaires.

Le contrôle Permanent réalise annuellement en liaison avec la Direction Risques Groupe, une simulation de crise (stress tests) sur le portefeuille crédit de la Caisse Régionale (stress macro économique, stress sectoriel, stress de concentration individuelle et de sensibilité). Les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

La démarche ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) qui s'inscrit dans le pilier 2 de Bâle 2 a été poursuivie au sein du groupe Crédit Agricole SA et de la Caisse Régionale.

Il s'agit de déterminer le capital interne nécessaire au regard des activités du Groupe et des entités.

Le dispositif ICAAP comprend un volet quantitatif destiné à mesurer les risques non pris en compte dans le pilier 1 de Bâle 2 et un volet qualitatif lié à la maîtrise des risques et à l'identification des actions prioritaires dans ce domaine.

Les résultats font l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

### **Le système de notation**

Sur les périmètres de la banque de Détail et de la banque Entreprise, les systèmes de notation de la Caisse Régionale reposent sur les modèles d'évaluation du risque à travers les outils déployés dans le Groupe Crédit Agricole.

Les processus de notation font l'objet de contrôles permanents renforcés en lien avec les travaux du groupe Crédit Agricole SA.

### **Le provisionnement des créances**

Le provisionnement des risques crédits est coordonné par la Direction Financière et des Risques.

Il implique les services en charge du contrôle permanent, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, du recouvrement amiable, du contentieux et les directions de marché concernées afin de préciser les bases de risques à considérer, sur le plan individuel et collectif.

Par ailleurs, les principes de provisionnement des risques crédit sont en adéquation avec les normes IAS/IFRS applicables aux banques.

Il se fait sur base individuelle et sur base collective, selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole.

Le provisionnement des créances fait l'objet d'une revue semestrielle organisée par la filière risques crédit. En outre la Direction Financière et des Risques effectue un reporting régulier au conseil d'administration sur les principales dotations aux provisions effectuées. Une information sur les plus grosses dotations est aussi effectuée auprès du comité d'audit et du comité des risques.

### **5.1.1. Objectifs et politique**

La Direction Générale propose la stratégie et les politiques risques et intervient notamment en arbitrage sur les dossiers ne respectant pas la stratégie ou les politiques risques.

Le Conseil d'Administration valide la stratégie et les politiques proposées.

Les directions, services et collaborateurs du siège et du réseau doivent respecter ces directives.

L'encadrement de la stratégie risques s'appuie sur la mise en place de limites globales et opérationnelles. La distribution est encadrée par un système de délégation décliné par marchés et par métiers pour tenir compte des différents risques.

Toute dérogation est du ressort de la Direction Générale.

### **Le contrôle**

Le respect de la stratégie et des politiques crédit est contrôlé par:

- l'encadrement des réseaux,
- les différentes Directions,
- la cellule Pilotage Opérationnel des Risques Crédit,
- le service Risque et Contrôle Permanent qui procède à des contrôles sur pièces et sur échantillon,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité des Risques (trimestriel) qui examine l'évolution des risques de contrepartie, ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole est informé trimestriellement sur la situation des risques crédits.

### **La division et les règles de partage du risque**

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

Sur le marché des entreprises, le partage du risque est la règle au-delà d'un certain seuil sachant que le partage peut être réalisé avec un établissement bancaire, une ou plusieurs caisses régionales, ou tout organisme spécialisé de type BPI et Foncaris.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Ainsi, en cas de risques importants dépassant les limites contractualisées, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole SA.

Après examen, au sein d'un comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire (en général, à hauteur de 50%).

Le Crédit Agricole de Loire Haute-Loire détermine pour une période de 3 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements au mécanisme de couverture mis en place par Foncaris. Ce choix a été validé par le Conseil d'Administration.

Les seuils ont été revus suite à l'évolution du corpus Foncaris. La réforme intervenue chez Foncaris permet notamment aux Caisses Régionales d'opter pour la couverture de risques à partir d'un certain seuil, la notion d'obligation de transmission des dossiers persistant pour un seuil correspondant au double du seuil optionnel. Par mesure de prudence, la Caisse Régionale a pris la décision de solliciter Foncaris dès dépassement du seuil optionnel.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire est indemnisée de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

## **5.1.2. Gestion du risque de crédit**

### **Principes généraux de prise de risque**

#### Les intervenants

Les différents acteurs opérationnels dans l'activité de distribution du crédit et donc dans la maîtrise du risque associé sont :

- Les réseaux commerciaux,
- Les technico-commerciaux qui assistent les réseaux,
- Les services d'instruction dans le cadre de leurs délégations,
- L'analyste crédit qui pour les dossiers importants des marchés spécialisés assure une seconde lecture des dossiers, rend et consigne un avis indépendant,
- Le Pré Comité Grands Risques, composé de cadres de direction et d'experts, qui donne un avis pour les dossiers hors stratégie et politique risques crédits,
- Le Comité des Prêts,
- Le Conseil d'Administration,
- Les services de gestion des directions des Entreprises et du Développement - Local et du Développement Crédit et Assurance qui vont mettre en œuvre les crédits selon les conditions définies.
- Le Service Recouvrement Contentieux et Juridique qui intervient dans la gestion des comptes irréguliers par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.
- Le service Contrôle Permanent et Risque qui contrôle le respect des règles définies tant au niveau de la stratégie que des politiques risques. Il s'assure que les dispositifs de surveillance apportent une assurance raisonnable de la maîtrise des risques crédit. Dans le cadre de sa fonction, indépendante de toute ligne opérationnelle, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques donne un avis sur tout dossier ou événement sortant de la stratégie risque pour décision par la Direction Générale
- La Direction Générale décide des dérogations demandées par rapport à la stratégie et aux politiques risques.

#### Le schéma délégataire

La distribution du crédit repose sur un système de délégation.

Les différents niveaux de délégation s'appuient sur divers critères tels que le métier exercé, l'encours global, le montant de l'opération ....

Les règles sont définies par ailleurs et font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale.

Les délégations sont définies et accordées par:

- le Conseil d'Administration pour le Bureau du Conseil, le Comité des Prêts Caisse Régionale et le Directeur Général,
- le Directeur Général pour les bénéficiaires des subdélégations.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Prêts Caisse Régionale dans les limites opérationnelles :

- 50 M€ pour les Collectivités Publiques et les OLS (Organismes de Logement Social),
- 9 M€ par groupe pour les autres marchés.

Des grilles de délégation par marchés sont établies et mises à jour par les Directions concernées.

## **Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

### [Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit](#)

#### Description du dispositif de notation

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Ainsi chaque client fait l'objet d'une évaluation statistique et prospective, qui est intégrée dans le dispositif de l'instruction du crédit (distribution), de suivi et de maîtrise des risques.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

#### Les règles Bale 2

Les règles Bâle II doivent donner une ampleur supplémentaire à la distribution du crédit.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire veut capitaliser sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque.

Le développement d'un outil centralisé pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole a permis de rationaliser la gestion des tiers et des groupes. Cet outil permet de formaliser les processus multi intervenants et d'en assurer la traçabilité.

### [Mesure du risque de crédit](#)

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques du Contrôle Permanent repose sur un ensemble de mesures et de dispositions prenant en compte le respect des limites globales d'engagement, des limites opérationnelles et des limites réglementaires (grands risques et risques bruts).

Les revues de portefeuille réglementaires prévues au CRBF - 97.02 modifié contribuent à s'assurer du respect de la politique et de la stratégie risques de la Caisse Régionale.

Les déclarations sur les grands risques et risques bruts permettent d'identifier les contreparties éligibles et de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Les stress tests crédit permettent de mesurer la capacité de résistance de la Caisse régionale.

Le dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) permet d'apprécier le niveau de couverture des risques par les fonds propres et la qualité du dispositif de maîtrise des risques et contrôle permanent.

○ Pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, (etc...), formalisées sous la forme d'une « politique et stratégies risques » en vigueur. Ces limites ont été validées par l'organe exécutif et l'organe délibérant. Chaque année, la Caisse Régionale fixe le dispositif risque crédit qui détermine les thèmes des revues thématiques à réaliser sur l'année. Ce dispositif risque est abordé avec la Direction Générale en Comité trimestriel des risques ; il peut faire l'objet d'amendement en cours d'année.
- des limites opérationnelles et des limites individuelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Tout dépassement de limites fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration.

○ Contrôle des limites globales :

Le respect des limites fixées pour le Ratio de Solvabilité Européen et le taux d'évolution des encours de crédit de la Caisse Régionale rapporté à la croissance du marché est contrôlé par le service Contrôle Permanent et Risque qui alerte, le cas échéant, la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

○ Contrôle des limites « réglementaires » :

A partir des déclarations trimestrielles sur les « Grands risques et risques bruts », le Contrôle Permanent et Risque s'assure :

- de la présence ou non de grands risques.
- du respect des limites réglementaires en présence de grands risques :
  - Un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des risques encourus du fait de ses opérations par bénéficiaire et le montant de ses fonds propres ;
  - Un rapport maximum de 800 % entre la somme des grands risques encourus et le montant de ses fonds propres

La Direction Générale et le Conseil d'Administration font l'objet d'une information le cas échéant, en cas de survenance de grands risques en Caisse Régionale.

o Contrôle des limites opérationnelles / individuelles:

A travers le cycle d'investigation des revues de portefeuille crédit (semestrielles) et de contrôles thématiques (trimestriels), le Contrôle Permanent et Risque s'assure du respect des limites opérationnelles / individuelles fixées pour les crédits syndiqués, les LBO, la promotion immobilière et de l'accord du Conseil d'Administration. Les résultats font l'objet d'une communication auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La Direction Générale valide le dispositif de limites et son actualisation en Comité de Direction ; les éléments sont rapportés au Conseil d'Administration.

Les services gestionnaires effectuent des contrôles de niveaux 1 et 2.1. Le Contrôle Permanent et Risque réalise des contrôles de niveau 2.2, notamment dans le cadre des revues de portefeuilles.

Les reportings sont réalisés en « Comité des risques » trimestriellement, ainsi qu'auprès du Conseil d'Administration semestriellement, lors de la présentation des résultats des revues de portefeuilles réglementaires.

Toute dérogation est du ressort du Conseil d'Administration.

Réexamen des limites

Le Contrôle Permanent et Risque s'assure du réexamen à minima annuel des limites et sont présentées pour validation à l'organe délibérant.

Le dernier réexamen en Conseil d'Administration date du 20 juin 2014.

o Stress tests crédit / stress de sensibilité :

Les stress tests réalisés à partir des données au 31/12/2012 ont permis de mesurer la capacité de résistance de la Caisse régionale notamment à travers l'évolution du ratio Bâle 2.

Stress tests crédit : Le ratio Bâle 2 se trouve renforcé du fait d'un résultat positif malgré un coût du risque et un montant de risque pondéré en hausse. Après stress, il demeure très largement au dessus des exigences réglementaires en s'affichant à 21.35% en 2013 et 22.3% en 2014.

o ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) :

Le volet quantitatif du dispositif ICAAP (données au 31/12/2013) montre que les fonds propres de la Caisse Régionale couvrent très largement les exigences du pilier 2 de Bâle 2. Les analyses effectuées dans le cadre de l'ICAAP qualitatif montrent que le dispositif de maîtrise des risques et contrôle permanent de la Caisse Régionale est satisfaisant. Ce dispositif est maintenu sur 2014 et les actions de prévention poursuivies.

**Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Les grandes contreparties font l'objet de revues réglementaires et de revues de portefeuilles régulières dans le cadre du dispositif risques annuel. En outre les contreparties qui entrent dans le périmètre de la filière risques crédit sont suivies individuellement.

Une vision «Groupe» est nécessaire dès lors que la Caisse Régionale se trouve face à plusieurs sociétés quelle que soit leur localisation. La multi bancarisation, le partage du risque et la solidarité de groupe font partie intégrante de la gestion du risque du marché des entreprises.

La définition de «Groupe» retenue est celle définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et utilisée dans le cadre des outils Bâle II. Elle peut être élargie en cas de risque lié identifié.

L'ensemble des engagements quelle que soit leur nature fait l'objet d'une centralisation risque par contrepartie et par groupe. Le montant ainsi centralisé est repris de manière expresse sur tous les documents de formalisation du risque. Le montant pris en compte pour le respect des seuils d'intervention est déterminé après couverture de risque intra-groupe.

Pour les marchés spécialisés, des seuils d'engagement sont déterminés en fonction de la notation de contrepartie et du type d'opération financée.

Le dépassement de ces seuils relève d'un processus décisionnel spécifique requérant l'avis de l'analyste, l'avis du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, l'avis du Pré Comité Grands Risques avant décision.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise trimestriellement le contrôle des grands risques et risques bruts conformément au règlement CRBF 93/05 modifié, et relatif au contrôle des grands risques. Il permet de limiter les concentrations excessives des engagements des établissements de crédit en leur fixant des limites par rapport à leurs fonds propres prudentiels.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration en cas de franchissement de limites.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise annuellement le contrôle de la division des risques conformément à la réglementation de l'instruction n°2000-08 qui prévoit le recensement annuel par bénéficiaire des dix plus importants risques nets pondérés, au sens des Grands Risques, non éligibles au SEBC (Système Européen des Banques Centrales).

Le Contrôle Permanent et Risques réalise semestriellement deux revues sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contreparties de la Caisse Régionale.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

#### Engagements sur les 10 plus grandes contreparties (hors collectivités publiques) :

Au 31/12/2013, les 10 plus grandes contreparties représentaient 1.67 % du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

Au 30/06/2014, les 10 plus grandes contreparties sont en diminution et représentent 1.63 % du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Loire Haute-Loire a recours à FONCARIS pour ses grands risques.

Les encours concernés par la garantie Foncaris s'élèvent, au 30 Juin 2013, à 73.4 M€ garantis à hauteur de 36.7 M€ soit un taux de couverture de 50 %.

#### **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de suivi de risques de contrepartie par marchés et activités ce qui lui permet de détecter toute dégradation sensible et durable. Les analyses doivent s'appuyer sur des indicateurs traditionnels et privilégier l'usage des critères Bâlois.

En fonction d'analyses effectuées par la Direction financière et des risques sur des secteurs d'activité ou des typologies d'opérations, le comité des risques peut faire évoluer les critères d'instruction voire de délégation sur certains secteurs d'activité ou décider des actions préventives

#### **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

La cellule Pilotage Opérationnel des Risques Crédit réalise entre autre le suivi des risques en fonction du nombre de jours d'anomalie. Cette unité réalise ponctuellement des revues de risques latents dans le but de détecter des créances douteuses potentielles et de réduire

les retards ou encours en anomalie. Ces revues peuvent être effectuées sur tous les réseaux, y compris les réseaux spécialisés.

Cette cellule pilote le suivi des risques jusqu'à un certain nombre de jours de retard : une information synthétique hebdomadaire est transmise à la Direction générale sur les retards et encours en anomalies. Cette cellule assure le suivi des relances auprès des unités opérationnelles en cas de dérapage constaté sur le suivi. La direction des crédits et du Bancaire vient en appui de la DFIR pour s'assurer de la régularisation de ces dossiers ou aider le réseau à enclencher les actions de régularisation.

Dans le cadre du process de gestion du risque de la Caisse Régionale, les unités recouvrement amiable et recouvrement contentieux gèrent individuellement les contreparties défaillantes dépendant de leur univers de décision. Des revues de portefeuille sont réalisées régulièrement dans ces unités et permettent un suivi précis et actualisé des dossiers.

## **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

### **Objet du Comité Risques**

Le Comité Risques a pour objet d'examiner l'évolution des risques de contrepartie à travers le risque potentiel ou le risque né ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits. Les données sont restituées par marché et par réseau permettant ainsi un suivi précis et pluri annuel.

### **Fonctionnement**

Le comité se réunit chaque trimestre sous la présidence du Directeur Général.

L'ordre du jour est établi sur proposition commune du Responsable de la Direction Financière & Risques et du Contrôle Permanent et des Risques.

Le compte-rendu du comité est assuré par la filière risques crédit et est adressé par mail aux participants.

### **Rôle**

Le rôle du Comité Risque consiste, en l'élaboration et au suivi de la politique risques de la Caisse Régionale, au suivi des encours sains et risqués de la Caisse Régionale, au suivi des marchés et des secteurs, en l'élaboration et au suivi de la politique de provisionnement. Il décide des mesures préventives ou correctives à appliquer pour juguler les risques crédits de la Caisse Régionale, que les risques soient potentiels ou qu'ils soient nés.

## **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

### **Garanties reçues et sûretés**

L'objectif de cette politique générale de garantie est de sécuriser au mieux les engagements et de contribuer à conforter la rentabilité sans entraver le développement commercial. La politique de garanties décrit les objectifs de couverture qu'il est recommandé d'atteindre dans la généralité des cas, sur l'ensemble des marchés.

La règle est la prise de garantie, celle-ci ne fondant jamais le crédit et devant être adaptée aux impératifs commerciaux et proportionnée au risque estimé. Les préconisations de garantie prennent en compte la notation de la contrepartie dans le dispositif Bâle II.

La Caisse Régionale reste vigilante et exigeante sur le formalisme des garanties reçues dans l'octroi de ses concours.

Les garanties reçues peuvent être complétées par des sûretés de type assurance décès invalidité, garantie SOFARIS et BPI.

### Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale n'utilise pas ce type de contrat.

### Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas de dérivés de crédit en direct à l'achat comme à la vente.

## **5.1.3. Exposition**

### **Concentration**

#### Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

#### Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique

<b>décembre 2013</b>	
<b>Filière</b>	<b>Répartition en %</b>
Activités immobilières	23,43%
Administration publique	17,98%
Agriculture, chasse et services annexes	17,46%
Activités financières et d'assurance	5,82%
Construction	5,78%
Commerce de détail	3,73%
Santé et action sociale	3,17%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,88%
Commerce de gros	2,53%
Production et distribution d'électricité, gaz	1,92%
Production et distribution d'eau, traitement des déchets	1,78%
Hébergement et restauration	1,70%
Industries alimentaires	1,64%
Fabrication de produits métalliques	1,33%
Activités de services administratifs	1,20%
Transports	1,03%
<i>Filières dont la répartition est &lt; 1%</i>	6,61%
<b>TOTAL FILIERES</b>	<b>100,00%</b>

juin 2014	
Filière	Répartition en %
Activités immobilières	23,64%
Agriculture, chasse et services annexes	17,93%
Administration publique	17,59%
Activités financières et d'assurance	5,83%
Construction	5,54%
Commerce de détail	3,64%
Santé et action sociale	3,42%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,06%
Commerce de gros	2,48%
Production et distribution d'eau, traitement des déchets	1,78%
Production et distribution d'électricité, gaz	1,76%
Hébergement et restauration	1,68%
Industries alimentaires	1,67%
Fabrication de produits métalliques	1,30%
Activités de services administratifs	1,23%
Transports	1,06%
Filières dont la répartition est < 1%	6,39%
<b>TOTAL FILIERES</b>	<b>100,00%</b>

Source : ARCADE (exclusion de la clientèle des particuliers et des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM incluse dans le périmètre de consolidation. Du fait de cette intégration le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

Les encours interbancaires représentent 7.6 % des encours de crédit de la Caisse Régionale.

La répartition du portefeuille hors encours interbancaires par filière d'activité économique est globalement stable par rapport à décembre 2013.

Le portefeuille se caractérise par trois principales filières qui représentent 59.2 % des encours (en légère augmentation par rapport à 2013 à 58.9 %).

La filière Activités immobilières est la principale filière d'activité avec 23.6 % des encours de crédit.

Suit l'Agriculture et l'Administration publique (collectivités publiques) qui représentent respectivement 17.9 % et 17.6 % des encours de crédit.

Les 13 filières d'activité complémentaires portent unitairement plus de 1% des encours de crédit, et totalisent 34.5 % du portefeuille (stable par rapport à fin 2013).

#### Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

(Cf. 5.3.c : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole))

	juin-14				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
(en milliers d'euros)					
Etablissements de crédit	64 488				64 488
Institutions non établissements de crédit	853 547	13 158	-10 164		843 383
Grandes entreprises	949 215	62 846	-50 911	-20 729	877 575
Clientèle de détail	5 818 295	147 042	-109 870	-28 998	5 679 427
<b>TOTAL</b>	<b>7 685 545</b>	<b>223 046</b>	<b>-170 945</b>	<b>-49 727</b>	<b>7 464 873</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					
Banques centrales					
Etablissements de crédit	8 401				8 401
Institutions non établissements de crédit	834 507	11 275	(8 190)		826 317
Grandes entreprises	974 181	61 505	(48 338)	(24 449)	901 394
Clientèle de détail	5 726 533	139 329	(103 874)	(32 249)	5 590 410
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 543 622</b>	<b>212 109</b>	<b>(160 402)</b>	<b>(56 698)</b>	<b>7 326 522</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 12 028 milliers d'euros

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(Cf. 6 : Engagements de financement et de garantie)

(en milliers d'euros)

	juin-14	déc-13
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 474 710</b>	<b>3 623 694</b>
Engagements de financement	<b>645 335</b>	<b>779 225</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	44 350	145 540
Engagements en faveur de la clientèle	600 985	633 685
Ouverture de crédits confirmés	326 293	353 051
Ouverture de crédits documentaires	12 096	10 698
Autres ouvertures de crédits confirmés	314 197	342 353
Autres engagements en faveur de la clientèle	274 692	280 634
Engagements de garantie	<b>648 830</b>	<b>491 148</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	448 432	276 681
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	448 432	276 681
Engagements d'ordre de la clientèle	200 398	214 467
Cautions immobilières	48 195	61 080
Autres garanties d'ordre de la clientèle	152 203	153 387
Autres engagements donnés	<b>2 180 545</b>	<b>2 353 321</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 908 371</b>	<b>1 990 324</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>257 152</b>	<b>398 152</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	257 152	398 152
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 651 219</b>	<b>1 592 172</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	222 252	210 499
Engagements reçus de la clientèle	1 428 967	1 381 673
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	244 934	250 928
Autres garanties reçues	1 184 033	1 130 745

### Qualité des encours

#### **Actif financier en souffrance :**

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

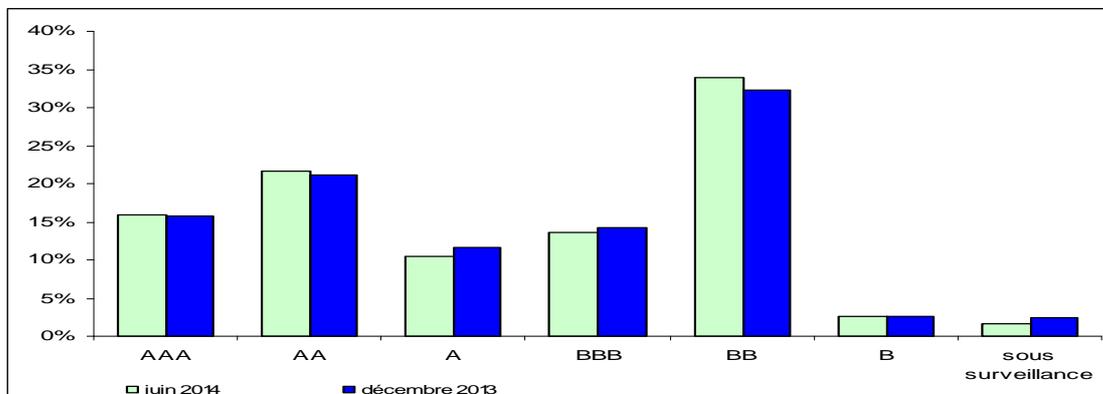
#### [Analyse des encours par notation interne](#)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, promotion immobilière, Administrations et Collectivités publiques).

Au 30 juin 2014, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99.9 % des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1.66 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pours.

### Répartition du portefeuille sain du CORPORATE par équivalent S&P du Crédit Agricole Loire Haute-Loire



Source : ARCADE (exclusion des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM intégrée comptablement. Du fait de cette intégration, le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

### **Dépréciation et couverture du risque**

#### [Politique de dépréciation et couverture des risques](#)

Il existe deux natures de dépréciation soit sur base individuelle soit sur base collective. En ce qui concerne la provision collective, la couverture des risques de crédit est assurée, au-delà de la couverture individualisée des créances compromises, par la constitution d'une provision collective pour risque de crédit correspondant au cumul des pertes attendues (calculées sur les données issues de Bâle 2) sur les contrats non douteux litigieux portant des notations dégradées révélatrices de fortes probabilités de défaillance à un an, à la fois pour la banque de détail et pour la banque des entreprises.

#### [Coût du risque](#)

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 8 M€ à fin juin 2013.

### **5.1.4. Le risque pays**

**Le risque pays** est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

### **5.2. RISQUES DE PRIX**

**Le risque de prix** résulte de la variation de prix et de volatilité des actions, taux, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La Caisse Régionale est soumise au risque de prix de part son activité de placement de Fonds Propres. Ce risque est mesuré (analyse VaR, scénario catastrophe).

### **5.3. RISQUES DE MARCHE**

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

#### **5.3.1. Objectifs et politique**

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique financière de la Caisse Régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui définit les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières de toute nature de la Caisse Régionale. Elle couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations.

L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse :

- les missions,
- les fonctions,
- les systèmes de décision et de gestion de l'activité financière,
- les principes d'organisation,

dans le respect de la réglementation et des normes professionnelles du Groupe.

La charte de gestion financière, mise à jour au moins une fois par an par la Direction Financière, est présentée chaque année en Comité Financier et validée en Conseil d'Administration.

L'environnement réglementaire est un facteur déterminant dans le processus d'actualisation de la charte de même que l'évolution des outils.

Le cadre de référence :

- Les règlements du CRBF (Règlements n° CRBF 97-02 modifié et 95-02 modifié).
- Bâle 2/Pilier 2 ("Principle for the management and supervision of interest rate risk", juillet 2004).
- IFRS (IAS 7, IAS 32, IAS 39)
- Normes Groupe Crédit Agricole

Au-delà des éléments réglementaires, la charte de gestion financière détermine le cadre des risques de marché pris par la Caisse Régionale sous la forme de limites et les modalités de suivi de cette gestion à travers les différentes instances.

Dans le cadre du respect de la charte de gestion financière validée par le Conseil d'Administration, la direction financière propose au Comité Financier un plan d'activité financière annuel pour approbation.

La politique financière de la Caisse Régionale se décompose en deux grandes activités qui d'ailleurs se gèrent de concert compte tenu des interdépendances réciproques.

La gestion globale de bilan qui reprend, d'une part, la politique de refinancement et d'autre part, le pilotage des risques de taux et liquidité. Elle décline à travers un plan annuel et pluriannuel (voir chapitre Gestion de Bilan).

En parallèle de la gestion globale de bilan, la politique de placement des excédents de fonds propres est également proposée sous la forme d'un plan annuel. La gestion du portefeuille repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus. Une forte prépondérance est donc accordée aux produits de taux de qualité « investment grade » (catégorie d'investissement). Par ailleurs, les produits de taux (Titres d'investissement + titres de placement + titres subordonnés) doivent représenter au moins 80 % de l'encours de placements.

Le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)
- les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Le compartiment excédent de fonds propres (hors participations) apporte une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat.

La Caisse Régionale respecte le CRBF n°97-02 modifié ainsi que les dispositions figurant dans le cadre de l'accord de Bâle II. Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse Régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre ; en outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

### **La politique de provisionnement et de couverture des risques**

Les titres classés en titre de placement (NF) ou AFS/HFT (NI) font l'objet d'un provisionnement au 1<sup>er</sup> euro.

La Caisse Régionale privilégie la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle, nombres et antériorités des lignes pour minimiser la survenance d'un risque.

Le portefeuille de titres de placements a été constitué progressivement avec une allocation diversifiée dans un souci de réduction des risques.

### **Les variations en terme d'exposition au risque et de politique et gestion du risque**

Les portefeuilles sont valorisés tous les jours (hors titres obligataires HTM qui sont valorisés mensuellement). Les performances sont suivies quotidiennement par le service trésorerie.

Le pilotage est assuré en Comité de Trésorerie qui apprécie les évolutions des valorisations du portefeuille afin de gérer le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de trésorerie se réunit sur une fréquence bimensuelle et est présidé par le Directeur Financier.

### **Les limites de gestion et d'allocation des placements des excédents de fonds propres**

La politique financière de la Caisse Régionale repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

Par ailleurs, les produits de taux (titres d'investissement + titres de placement + titres subordonnés) doivent représenter au minimum 80 % de l'encours comptable de placements.

Le compartiment placement des excédents de fonds propres (hors participations) a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat. A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques portés :

- limites par classe d'actifs,
- limites encours émetteurs,
- limites encours gestionnaires,

	Titres à revenus	Titres de capitalisation
Contrainte globale	Limite gestionnaire non groupe < 2% FP de base 31/12/n-1  <b>1) Limites allocations marché portefeuille excédent FP :</b> Actions <15% Gestion alternative < 5% Immobilier <7% Devises <1% Produits de taux (monétaire et obligataire) > 80% FCPR <3.5%  <b>2) Sous-limites sur le portefeuille :</b> Produits structurés titres de capitalisation < 5% (dont 5 M€ max par produit ; échéance maximum de 10 ans)	
Contrainte spécifiques	<b>Limites titres de dette :</b> Corporates 30% max Non corporates 70% min  Max 10% sur le même secteur hors groupe ou Etat  Limites encours émetteurs par notations (S&P ou Moody's ou Fitch)  - Notation > = Baa1 (à l'achat) - Notation > = A3 (à l'achat) pour classement en HTM	Pas de contraintes autres que contraintes globales.  Par contre indicateur de gestion : Actions : diversification géographique / sectorielle ; 50% mini Z€ Gestion alternative : diversification stratégies ; liquidité < 1.5 mois Stress scénario

### 5.3.2. Gestion du risque

#### Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local, le Responsable Contrôles Permanents et des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- Pour le sous-groupe COFAM, il n'existe pas de risque de marché. Le refinancement est assuré à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Les risques de taux et de liquidité sont gérés en consolidé (Caisse Régionale + Cofam).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations.

La Caisse Régionale n'a pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage.

Les opérations de marché résultent de son activité de gestion globale de bilan pour couvrir ses risques de taux et de liquidité et pour assurer le placement de ses excédents de fonds propres dans un environnement de risque limité.

Dans le cadre réglementaire Bâle 2, la Caisse Régionale n'est pas assujettie à la déclaration « CPRM1-1001 – Eléments relatifs au portefeuille de négociation prudentiel et aux seuils d'assujettissement ».

### **Les comités de décision et de suivi des risques**

Le groupe Crédit Agricole assure le suivi des risques financiers à travers les trois Comités suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

Au niveau de la Caisse Régionale, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le conseil d'administration valide les orientations financières proposées par la direction générale (périodicité semestrielle) ;

- le comité financier, présidé par la direction générale, définit et suit la politique financière de la Caisse Régionale. Outre la Direction Générale, participent à ce comité, la direction financière et l'ensemble des directions opérationnelles (périodicité trimestrielle) ;

- le comité de trésorerie, suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle) ;

- le service trésorerie applique les orientations définies et rapporte les résultats des orientations financières aux comités (mesures, analyses). Il propose les outils de placements/emprunts/couvertures adaptés aux stratégies définies. Il effectue les opérations dans le cadre de sa délégation

- le back office enregistre dans la comptabilité les opérations de trésorerie

- afin d'assurer la cohérence des enregistrements comptables, le contrôle comptable, unité indépendante, effectue des contrôles mensuels sur les activités de trésorerie

- enfin, un reporting global trimestriel est effectué auprès du service Contrôle Permanent et des Risques.

- Chaque proposition d'investissement fait l'objet d'un avis du RCPR de la Caisse Régionale

### **5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils

d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La politique de gestion des risques du portefeuille de titres de placements trading book et banking book repose sur les éléments suivants :

- Suivi quotidien de la valorisation du portefeuille global ligne / ligne
- Suivi de la valorisation instantanée estimée du portefeuille global
- Suivi Var du portefeuille selon l'outil Var Amundi (mesure mensuelle), horizon 1 mois, intervalle de confiance à 99 %
- Mesure impact portefeuille et provisionnement en cas de scénario catastrophe (voir paragraphe 5.3.5. les stress scénarii)
- suivi des limites financières (stop loss (limite de perte), rating, classes d'actifs (notation)

## **Les indicateurs**

### **1. La VaR (Value at risk)**

La VaR peut être défini comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché.

L'intervalle de confiance de la VaR utilisé est de 99% avec un horizon de temps de 1 mois.

L'outil utilisé pour calculer la VaR est e-VaRisk développé par la Recherche de Amundi. Il s'agit d'une VaR paramétrique :

- la 1ère étape consiste à agréger les positions d'un portefeuille dans un nombre limité de classes d'actif (actions, taux, performance absolue...). A chaque classe d'actif correspond un indice sous-jacent (exemple : à la classe d'actif actions France est associé l'indice MSCI France).
- la seconde étape consiste à calculer pour chaque classe d'actif une volatilité et une espérance de rendement.

Pour calculer la volatilité, un historique est utilisé.

	<b>Volatilité MT</b>	<b>Volatilité CT</b>
<b>Fréquence des données</b>	mensuelle	hebdomadaire
<b>historique de calcul</b>	10 ans	3 ans
<b>Demi-vie</b>	3 ans	1 an

La rentabilité se déduit de la volatilité.

Pour chaque classe d'actif, rentabilité = volatilité \* ratio de Sharpe.

Le ratio de Sharpe mesure pour une unité de risque supplémentaire le surplus de rendement espéré. Une matrice de corrélation est utilisée pour déterminer ensuite la volatilité et l'espérance de rendement du portefeuille global.

- La dernière étape consiste à calculer les VaR. On suppose que la distribution des rendements du portefeuille suit une Loi Normale.

### **2 Les stress scénarii**

Parallèlement au modèle interne de VaR et conformément à la note FIN/RF n°98-646, le Front-Office estime, chaque trimestre, le risque de marché sur les portefeuilles de placement et de transaction par l'application d'un scénario catastrophe.

### 3 Les indicateurs complémentaires

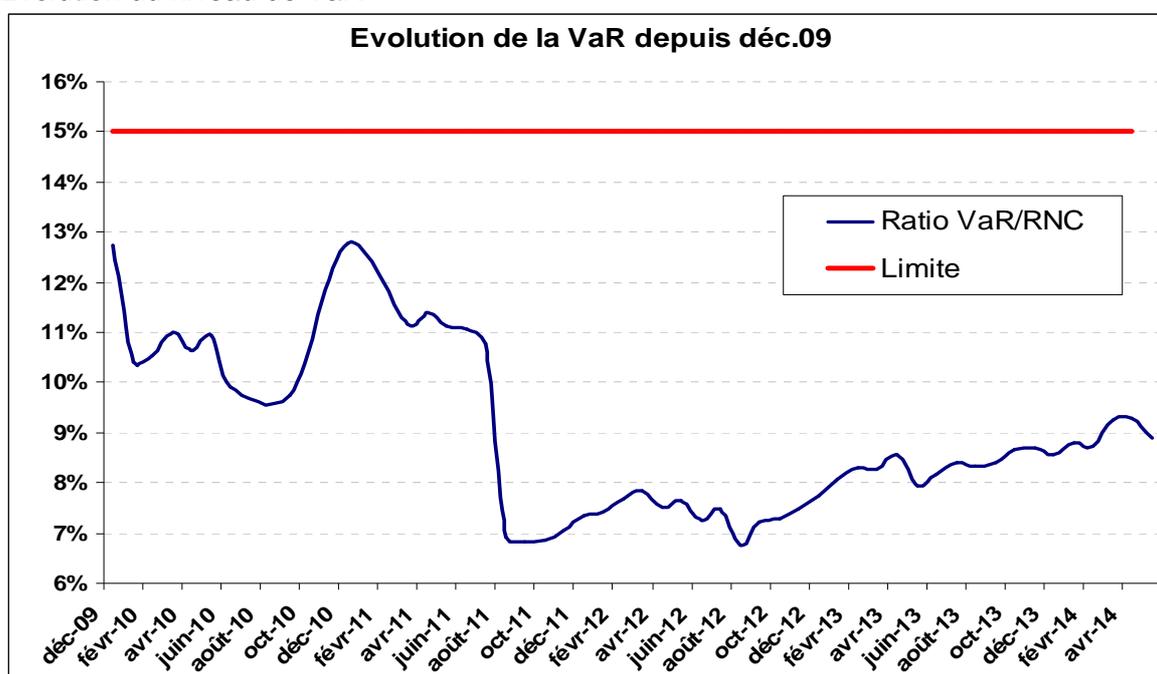
En complément de la limite VaR et des stress scénarii, la Caisse Régionale a mis en place en 2009 de nouvelles limites permettant d'encadrer un peu plus le risque de marché. Des stop loss ont été mis en place afin de préserver le résultat annuel en cas de marchés financiers très dégradés. Un niveau de stop loss de 1.5% des fonds propres de base au 31/12/N-1 sur le portefeuille de placement a été instauré. Cette limite signifie que la perte de valeur de marché du portefeuille de placements ne peut perdre plus de 1.5% des fonds propres sur l'année civile.

Aucun stop loss n'a été atteint depuis la mise en place de la charte de gestion financière en 2009.

#### **5.3.4. Exposition : activités de marché (Value at Risk)**

(Cf. annexe 3.2 des états financiers : Instruments dérivés de transactions)

Evolution du niveau de VaR



Le montant de la VaR 1 mois avec un intervalle de confiance de 99% est de 6.28M€ au 31/05/2014 contre 5.77M€ au 31/12/2013.

Le montant de la VaR est globalement stable sur 2014. Le montant de VaR au 31/05/2014 représente 8.9% du résultat social au 31/12/13 de la Caisse Régionale et respecte la limite fixée par le Conseil d'Administration de 15%.

Décomposition et évolution de la VaR par classes d'actifs :

	31/12/2013	31/05/2014	Evolution
Obligations	21,7%	14,9%	-6,8%
Convertible	4,3%	3,9%	-0,3%
Actions	72,6%	80,1%	7,5%
Gestion alternative	1,4%	1,1%	-0,3%
Total	100%	100%	

La VaR est calculée sur le portefeuille de titres de placement (titres AFS et HFT).

### **5.3.5. Les stress scenarii**

La Caisse Régionale calcule des stress scénarii sur son portefeuille de placements en complément de la VaR compte tenu des limites de cet indicateur.

Le scénario stress central repose sur les hypothèses ci-dessous :

- Actions : baisse de 35 %
- Convertibles : baisse de 14 %
- Alternatif : baisse de 10 %
- Taux d'intérêt : hausse en fonction de la maturité et prise en compte d'un risque souverain ou d'un risque crédit (voir détail ci-dessous)

Un reporting semestriel est présenté en Conseil d'Administration.

Ce deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

L'objectif des simulations des stress sur le portefeuille est de vérifier chaque trimestre que la Caisse Régionale est en capacité d'intégrer dans ses objectifs de résultat une situation de marché stressé.

La Caisse Régionale a fixé une limite du stress scénario à 20% du résultat net de l'année n-1. Un reporting semestriel du respect du stress est présenté au Conseil d'Administration.

### **5.3.6. Risque Action**

La Caisse Régionale possède un risque action sur son portefeuille de titres de placement.

Le risque actions regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur cette famille d'actifs,
- les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- les opérations sur marchés organisés dont les sous jacents sont des actions ou indices actions,
- les opérations de gré à gré dont le sous jacent est directement ou indirectement lié à un risque action

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est limité à un maximum de 15% des excédents de fonds propres (6.4 % au 30/06/2014). Le risque action est un des risques du portefeuille de placements de la Caisse Régionale. D'autres risques existent comme le risque obligataire (risque de contrepartie) ou encore les placements immobiliers (OPCI et SCPI).

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est enregistré en comptabilité en AFS ou HFT suivant la nature des produits souscrits.

Le portefeuille d'actions cotées représente environ 25 M€ au 30/06/2014 (contre 35 M€ au 31/12/2013) sous la forme d'OPCVM ou produits structurés auxquels il faut ajouter 25 M€ de FCPR (assimilés actions dans la VaR et le stress scénario).

Le portefeuille action de la Caisse Régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci avec un volume limité. Il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative.

Il s'agit d'investissements de moyen et long terme.

Le suivi et la mesure de ce risque est intégré à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres dans les paragraphes qui précèdent le paragraphe 5.3.6 "risque action".

### **5.3.7 Risques particuliers induits par la crise**

La Caisse Régionale dispose d'un encours comptable de 3 M€ sur des titres de type CDO. Une revue complète de ces titres est effectuée en comité de trésorerie chaque trimestre. Le compte rendu et les supports des comités sont transmis au service contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La direction financière a gelé tout type d'investissement sur les dérivés de crédit depuis fin 2008.

La Caisse Régionale a provisionné une partie du capital investi sur les produits CDO :  
- Athenee : 196 K€ sur 3M€ soit env. 6.53 % du taux de provisionnement (correspondant à la moins value du titre).

#### **Actions d'autocontrôle,**

Il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne le contrat de liquidité depuis le rapport financier annuel 2013 (Cf. <http://www.ca-loirehauteloire.fr/>)

#### **Activité au 30 juin 2013:**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CRCAM Loire Haute Loire à Kepler Capital Markets SA, à la date du 30 Juin 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4 739 titres
- 404 192,79 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan au 31 Décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 270 titres
- 426 422.12 €

### **5.4. GESTION DU BILAN**

Ce métier assure la gestion de l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la présente Charte pour la Caisse Régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers et du Conseil d'Administration et dans les tableaux de bord établis par le service trésorerie. Ils permettent une mesure et un benchmarking de la gestion des risques financiers de taux et de liquidité examinés par le Comité Financier.

#### **5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels**

Le Conseil d'Administration (CA) valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse Régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement.

Le CA de mai a validé de nouvelles limites sur le RTIG.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du CA.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisses Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont également analysées en interne par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse Régionale en plus de la direction financière.

#### **5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global**

##### **Objectifs et politique**

**Le Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de refinancements de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Les méthodes de mesure et les conventions d'écoulement s'inscrivent dans le respect des préconisations de CASA.

La Caisse Régionale calcule un risque de taux consolidé avec sa filiale COFAM incluant Locam et Sircam.

Pour calculer des impasses en taux, tous les postes de bilan doivent être échéancés. Pour les postes non échéancés des modèles d'écoulement ont été définis.

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle défini par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement clientèle local.

Le calcul du RTIG est réalisé directement sur l'applicatif groupe Cristaux 2.

<b>Outils utilisés</b>	<i>Cristaux 2 depuis le 31/12/2008</i>
<b>Périodicité des mesures</b>	<i>Mensuelle depuis août 2010</i>
<b>Méthode utilisée</b>	<i>Approche statique</i>
<b>Indicateurs utilisés</b>	<i>Gap taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
<b>Description du stress scénario</b>	<i>Choc de 2% sur la courbe de taux Hypothèses de remboursement anticipé</i>

Les limites sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration. Les limites validées par le Conseil d'Administration ont été construites dans le cadre des préconisations du groupe. Les limites ont été validées par le Conseil d'Administration du 20 mai 2014.

### Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe «Cristaux 2».

La gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) est confiée au Comité financier, présidé par la Direction Générale. Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

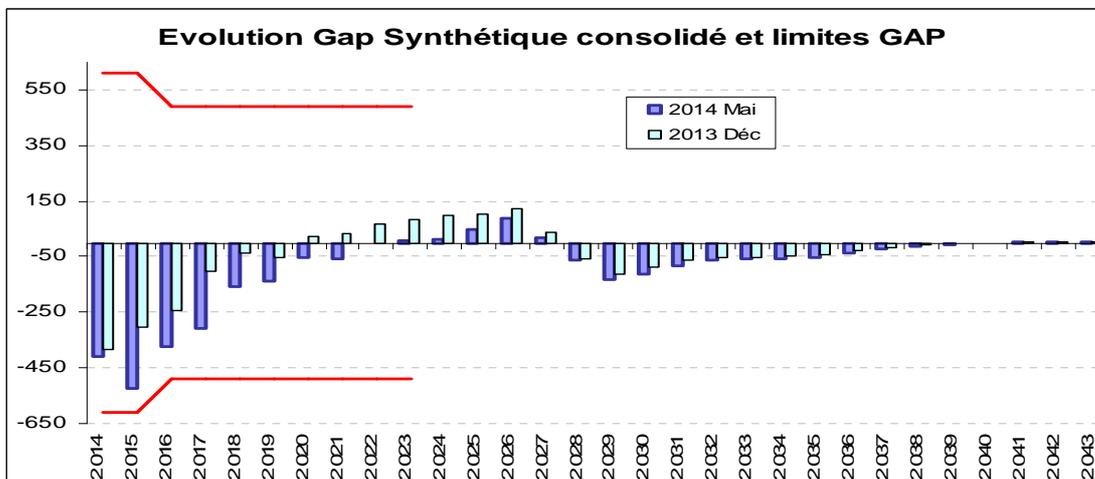
La Direction Générale ainsi que le Responsable du contrôle permanent et de la conformité sont également informés périodiquement par l'intermédiaire du Tableau de Bord de la Gestion Financière et différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est assurée au minimum une fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle de gestion du risque de taux à chacune de ses révisions.

### Exposition

Le conseil d'administration de la Caisse Régionale a validé le nouveau dispositif d'encadrement du RTIG avec des limites maximum fixées à 10 ans.

A fin mai 2014, les limites RTIG sont respectées.



A fin mai 2014, les limites RTIG sont respectées (graphique ci-dessus) et sont calibrées pour respecter les préconisations CASA.

### 5.4.3. Le risque de change

**Le risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse Régionale est nul.

#### **5.4.4. Les risques de liquidité et de financement**

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

#### **Objectifs et politique**

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de l'ACP n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000- 11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de l'ACP n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

La Caisse Régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

#### **Gestion du risque**

CASA assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisse Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole peuvent emprunter auprès de CASA à travers les produits suivants :

- Avances globales (refinancement à taux de marché)
- Emprunts en blanc

D'autres sources de financement de marché sont transmises par CASA dans le cadre de l'optimisation de ses coûts de liquidité pour refinancer les Caisses Régionales :

- Covered Bonds
- CRH

La Caisse Régionale a également la possibilité d'intervenir sur le marché pour émettre des CDN ou des BMTN auprès des investisseurs pour compléter ses sources de financement.

La Caisse Régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

## **Les conditions de refinancement sur le S1 2014**

Le 1<sup>er</sup> semestre 2014 est dans la poursuite de 2013 avec un accès à la liquidité sur le marché interbancaire plus favorable.

La baisse du stress sur les dettes souveraines a permis une baisse des primes de risque payées par les établissements bancaires. Les actions et discours de la BCE sur les banques de la zone euro ont rassuré les investisseurs même si des risques persistent toujours.

L'environnement financier et réglementaire a conduit les banques à parfois opérer des changements stratégiques.

La Caisse Régionale compte tenu de ses fondamentaux solides tant sur le plan de la liquidité (ratio crédit/collecte à 102,7 au 30/06/14) que de la solvabilité (ratio Bâle 3 à 20.93% au 31/03/2014), a continué sa politique prudente de gestion de la liquidité en diversifiant ses outils de refinancement.

### **Méthodologie**

Conformément au Règlement numéro 97-02 (article 31), la Caisse Régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Méthode Standard : le pilotage du ratio de liquidité réglementaire à un mois, tableau des flux de trésorerie à 7 jours et suivi des coûts de refinancement
- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse Régionale et CASA.
  - la diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),
  - la projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

### **[Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité](#)**

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse Régionale en tant qu'entité du groupe pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en terme d'impact potentiel sur le PNB.

La Caisse Régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

### **Exposition**

La Caisse Régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers. La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : CDN interbancaires, Emprunts en Blancs à CASA, BMTN. Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques.

CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse Régionale.

Au 30 juin 2014, le coefficient de liquidité (ratio standard) déclaré s'établit à 156.3 % (minimum réglementaire à 100 %) contre 119.02 % au 31/12/2013.

#### - Perspectives d'évolution sur 2014.

La situation de liquidité de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire lui permet de poursuivre le financement des crédits dans un contexte économique qui demeure difficile.

#### **Préparation aux nouvelles exigences Bâle 3 (Ratios de liquidité)**

La Caisse Régionale comme l'ensemble des établissements bancaires se prépare aux futures exigences réglementaires. Un nouveau ratio réglementaire dit LCR (Liquidity Coverage Ratio) a été défini dans le cadre de la nouvelle réglementation bancaire Bâle 3. L'applicabilité interviendra en janvier 2015.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, la Caisse Régionale a poursuivi son programme de souscription de titres obligataires éligibles afin de renforcer ses réserves de liquidité.

En 2014, la Caisse régionale poursuivra ses achats de titres éligibles au ratio LCR afin de renforcer ses réserves de liquidité et répondre aux futures exigences réglementaires.

#### **5.4.5. Politique de couverture**

Par rapport au dernier rapport financier 2013, la politique de couverture des risques financiers n'a pas évolué.

Pour la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments de dérivés répond à 2 objectifs :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le trading book (portefeuille de négociation) et font, dès lors, l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également comptabilisés dans le trading book. Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs, rétrospectifs).

#### **Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixes), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (Macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens des normes IAS 39 (à défaut, ces dérivés sont classés en trading). En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent sur les caractéristiques des produits. La comparaison des deux échanciers permet de documenter la couverture de manière prospective.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire applique les préconisations « groupes », c'est-à-dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise la couverture en juste valeur pour la couverture risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT/CDN à TF, autres collecte à TF...). Ces éléments de couverture sont comparés aux éléments à couvrir par périodes successives.

Au 30/06/2014, la Caisse Régionale dispose de 596M€ de swaps de macro couverture classés en FVH.

Pour 10 M€ de swap, la Caisse Régionale reçoit un taux fixe (TF) et paie un taux variable (TV index euribor 3 mois). Ces swaps sont en couverture des éléments du bilan passif taux fixe, à savoir la part TF des DAV, des emprunts en blancs, des DAT, des avances globales, des livrets et des PEL.

Pour 216 M€, la Caisse Régionale paie TF et reçoit TV (index euribor 3 mois). Ces swaps sont en couverture des éléments du bilan actif (TF) à savoir les crédits à taux fixe clientèle.

Pour 178M€, la Caisse Régionale paie du TF et reçoit de l'inflation. Ces swaps sont à la fois en couverture des éléments du bilan actif (TF) et ceux du bilan passif inflation (les livrets).

Pour 192 M€, la Caisse Régionale couvre le risque inflation lié à sa collecte sensible à la hausse de l'inflation à savoir les livrets : CEL, CSL, livret A, LEP, Livret de développement durable.

Au 30/06/2014, la Caisse Régionale dispose de 5M€ de swaps de micro couverture classés en FVH.

La Caisse Régionale reçoit un taux variable et paie un taux variable. Ce swap est en couverture d'un prêt clientèle syndiqué en pool.

### **Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

La protection de la marge d'intérêt, suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liés à la refixations dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut-être effectuée pour des postes de bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH). Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Au 30/06/2014, la Caisse Régionale a 27M€ de swaps de micro couverture classés en CFH. Il s'agit de swaps emprunteurs TF où la Caisse Régionale reçoit un taux variable (index euribor 3 mois + spread) et paie un taux fixe.

Ces swaps sont strictement adossés à des ressources SFEF ou SFH (la Caisse Régionale paie un taux variable sur ces refinancements).

### **Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 30/06/2014, la Caisse Régionale n'est pas concernée.

## **5.5. RISQUES OPERATIONNELS**

**Le risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Nous précisons que le dispositif de collecte des risques opérationnels intègre les risques juridiques, comme toutes les autres activités bancaires gérées par l'entreprise.

### **5.5.1 Objectifs et politique**

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, harmonisée au sein du Groupe, est décliné dans les entités du Groupe et comprend les composantes suivantes :

- La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif des risques opérationnels et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique ROP, est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte des pertes liées aux risques opérationnels est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque global ainsi que le calcul de l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de l'entité et au niveau consolidé.
- Un dispositif d'alerte.
- Crédit Agricole SA adresse à la Caisse Régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisses Régionales.

### **5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Les tableaux de Bord sont mis à disposition sous intranet, ainsi, l'information est accessible par l'ensemble des acteurs de la Caisse Régionale et reprennent les plans d'action.

Un reporting relatif à l'évolution du coût du risque opérationnel et aux événements marquants de la période est effectué semestriellement auprès du Comité d'Audit, qui rapporte de ses travaux à même périodicité au Conseil d'Administration, organe délibérant.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. CA Technologie - CA Services et le groupe COFAM, filiale de la Caisse Régionale, sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

### **5.5.3. Méthodologie**

#### **Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres**

La Caisse Régionale met en oeuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour l'évaluation de l'exigence en fonds propres au titre des risques opérationnels.

Ce dispositif respecte l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II requis (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) spécifique au Groupe Crédit Agricole SA

Ce modèle LDA est mis en oeuvre d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale (constituant l'historique de pertes), et d'autre part, sur les scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour objectif de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs identifiés susceptibles d'intervenir dans l'activité « banque de détail ».

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en oeuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres issue de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés. Cette méthode permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques des Caisses Régionales (basée sur le coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en oeuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à la filiale de la Caisse Régionale, le groupe COFAM. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation périodique afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

#### **5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels**

La protection de notre bilan et du compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1. Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité.
2. Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol
3. Police de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés
4. Police de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

Le suivi des assurances de l'entreprise (sinistralité, primes, analyses) fait l'objet de présentation en comité de contrôle interne.

Par ailleurs, en méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## **5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Pour cette partie, il convient de se reporter au rapport financier annuel 2013 de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire page 30 (<http://www.ca-loirehauteloire.fr/>).

**Partie B - COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2014**

**(Ayant fait l'objet d'un examen limité)**

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Loire Haute Loire en date du 25 juillet 2014**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b> .....	<b>41</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	<b>42</b>
COMPTES DE RESULTAT .....	42
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	43
BILAN ACTIF.....	44
BILAN PASSIF .....	45
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	46
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	47
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES</b> .....	<b>48</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES .....	48
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE .....	52
2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	52
2.2. Ecarts d'acquisition.....	<a href="#">15</a>
2.3. Parties liées .....	54
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	55
3.1. Produits et Charges d'intérêts.....	55
3.2. Commissions nettes.....	55
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	56
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	58
3.5. Produits et charges nets des autres activités .....	58
3.6. Charges générales d'exploitation.....	58
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	59
3.8. Coût du risque.....	60
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	61
3.10. Impôts .....	61
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	63
4. INFORMATIONS SECTORIELLES .....	65
5. NOTES RELATIVES AU BILAN .....	67
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	67
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente.....	69
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	70
5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	72
5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers .....	72
5.6. Exposition au risque souverain (si l'entité est concernée) .....	73
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	75
5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	76
5.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	77
5.10. Immeubles de placement.....	79
5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	80
5.12. Provisions .....	81
5.13. Capitaux propres .....	82
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	83
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	86
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	87
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	87
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	91
9. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) OU AUTRES EVENEMENTS (SI L'ENTITE EST CONCERNEE) .....	94
10. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE.....	94
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014.....	94

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Loire Haute Loire  
94, rue BERGSON 42 000 SAINT ETIENNE  
Inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE  
SIRET 380 386 854 00018  
Etablissement de crédit et courtage d'assurance  
Société coopérative à capital variable  
Code NAF : 6419 Z  
Caisse cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### **COMPTE DE RESULTAT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	3.1	260 496	527 546	263 251
Intérêts et charges assimilées	3.1	(110 207)	(238 696)	(122 303)
Commissions (produits)	3.2	57 815	119 096	58 651
Commissions (charges)	3.2	(7 459)	(14 589)	(7 145)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	1 085	3 955	1 068
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	12 879	3 802	3 203
Produits des autres activités	3.5	5 735	10 916	6 881
Charges des autres activités	3.5	(478)	(787)	(534)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>219 866</b>	<b>411 243</b>	<b>203 072</b>
Charges générales d'exploitation	3.6	(115 650)	(226 623)	(110 018)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(3 739)	(7 150)	(3 422)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>100 477</b>	<b>177 470</b>	<b>89 632</b>
Coût du risque	3.8	(16 492)	(34 539)	(17 946)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>83 985</b>	<b>142 931</b>	<b>71 686</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	(4)	(393)	(172)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.2			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>83 981</b>	<b>142 538</b>	<b>71 514</b>
Impôts sur les bénéfices		(26 245)	(54 311)	(23 746)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>57 736</b>	<b>88 227</b>	<b>47 768</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			1	
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>57 736</b>	<b>88 226</b>	<b>47 768</b>

## RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>30/06/2013</b>
<b>Résultat net</b>		<b>57 736</b>	<b>88 227</b>	<b>47 768</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		(1 115)	121	
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		(1 115)	121	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b> <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence</b>		384	(33)	
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		(731)	88	-
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		99 443	(3 305) 1 415	(4 699) 756
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b> <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence</b>		<b>542</b>	<b>(1 890)</b>	<b>(3 943)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b> <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>		<b>128</b>	<b>(361)</b>	<b>483</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		670	(2 251)	(3 460)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3.10</b>	<b>(61)</b>	<b>(2 163)</b>	<b>(3 460)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>57 675</b>	<b>86 064</b>	<b>44 308</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle		57 675	86 063	44 308
Dont part du Groupe		-	1	

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>30/06/2013</b>
Caisse, banques centrales		27 017	35 207	34 745
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	21 877	36 106	33 305
Instruments dérivés de couverture		4 207	2 772	6 823
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	614 364	519 388	505 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	1 248 771	1 166 939	1 799 536
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	7 400 385	7 318 121	7 272 773
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 484	13 082	13 207
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	527 551	519 770	516 085
Actifs d'impôts courants et différés		22 650	6 854	34 897
Comptes de régularisation et actifs divers		134 112	187 916	197 139
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéfices différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	5.10	304	233	232
Immobilisations corporelles	5.11	46 341	47 741	47 835
Immobilisations incorporelles	5.11	34 970	34 986	34 984
Ecarts d'acquisition	2.2			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 095 033</b>	<b>9 889 115</b>	<b>10 497 326</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<b>Banques centrales</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	1 100	1 126	657
Instruments dérivés de couverture		15 371	18 525	17 435
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	5 561 472	5 329 373	5 868 552
Dettes envers la clientèle	5.7	2 651 473	2 706 901	2 645 721
Dettes représentées par un titre	5.8	30 239	66 148	217 961
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 529	1 808	3 606
Passifs d'impôts courants et différés		25 262	516	25 263
Comptes de régularisation et passifs divers		228 912	243 439	227 136
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	5.12	60 232	57 500	67 788
Dettes subordonnées	5.8	33 193	32 515	33 173
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>8 610 783</b>	<b>8 457 851</b>	<b>9 107 292</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capitaux propres - part du Groupe		1 484 250	1 431 264	1 390 034
Capital et réserves liées		1 484 246	1 431 260	1 390 030
Capital et réserves liées		320 234	312 965	313 373
Réserves consolidées		1 100 682	1 024 414	1 024 532
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 594	5 655	4 358
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		57 736	88 226	47 768
Participations ne donnant pas le contrôle		4	4	4
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 095 033</b>	<b>9 889 115</b>	<b>10 497 326</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>															
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié</b>	192 209	1 229 677	(76 651)	1 345 235	(611)	8 428	7 818	-	1 353 053	4	-	-	-	4	1 353 057
Augmentation de capital	4 742	-	-	4 742	-	-	-	-	4 742	-	-	-	-	-	4 742
Variation des titres auto détenus	-	-	17	17	-	-	-	-	17	-	-	-	-	-	17
Dividendes versés au 1er semestre 2013	-	(48 885)	-	(48 885)	-	-	-	-	(48 885)	-	-	-	-	-	(48 885)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	36 798	-	36 798	-	-	-	-	36 798	-	-	-	-	-	36 798
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>4 742</b>	<b>(12 087)</b>	<b>17</b>	<b>(7 328)</b>	<b>-</b>	<b>(3 460)</b>	<b>(3 460)</b>	<b>-</b>	<b>(7 328)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 328)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>(3 460)</b>	<b>(3 460)</b>		<b>(3 460)</b>						<b>(3 460)</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2013	-	-	-	-	-	-	47 768	-	47 768	-	-	-	-	-	47 768
Autres variations	-	(2)	-	(2)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2013 Retraité</b>	<b>196 951</b>	<b>1 217 588</b>	<b>(76 634)</b>	<b>1 337 905</b>	<b>(611)</b>	<b>4 968</b>	<b>4 358</b>	<b>47 768</b>	<b>1 390 031</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1 390 035</b>
Augmentation de capital	(422)	-	-	(422)	-	-	-	-	(422)	-	-	-	-	-	(422)
Variation des titres auto détenus	-	-	13	13	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	13
Dividendes versés au 2ème semestre 2013	-	(2)	-	(2)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(422)</b>	<b>(1)</b>	<b>13</b>	<b>(410)</b>	<b>-</b>	<b>88</b>	<b>1 297</b>	<b>-</b>	<b>(410)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(410)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>88</b>	<b>1 297</b>		<b>1 297</b>						<b>1 297</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2013	-	-	-	-	-	-	40 458	-	40 458	-	-	-	-	-	40 458
Autres variations (2)	-	(117)	-	(117)	-	-	-	-	(117)	-	-	-	-	-	(117)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013 Retraité</b>	<b>196 529</b>	<b>1 217 471</b>	<b>(76 621)</b>	<b>1 337 379</b>	<b>(523)</b>	<b>6 178</b>	<b>5 655</b>	<b>88 226</b>	<b>1 431 260</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1 431 264</b>
Affectation du résultat 2013	-	-	-	88 226	-	-	-	(88 226)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2014</b>	<b>196 529</b>	<b>1 217 471</b>	<b>(76 621)</b>	<b>1 425 605</b>	<b>(523)</b>	<b>6 178</b>	<b>5 655</b>	<b>-</b>	<b>1 431 260</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1 431 264</b>
Augmentation de capital	7 288	(1)	-	7 288	-	-	-	-	7 288	-	-	-	-	-	7 288
Variation des titres auto détenus	-	-	(19)	(19)	-	-	-	-	(19)	-	-	-	-	-	(19)
Dividendes versés au 1er semestre 2014	-	(50 686)	-	(50 686)	-	-	-	-	(50 686)	-	-	-	-	-	(50 686)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	38 706	-	38 706	-	-	-	-	38 706	-	-	-	-	-	38 706
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>7 288</b>	<b>(11 981)</b>	<b>(19)</b>	<b>(4 711)</b>	<b>-</b>	<b>(731)</b>	<b>670</b>	<b>(81)</b>	<b>(4 711)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 711)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>(731)</b>	<b>670</b>		<b>(81)</b>						<b>(81)</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2014	-	-	-	-	-	-	57 736	-	57 736	-	-	-	-	-	57 736
Autres variations	-	22	-	22	-	-	-	-	22	-	-	-	-	-	22
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014</b>	<b>203 818</b>	<b>1 205 512</b>	<b>(76 640)</b>	<b>1 420 914</b>	<b>(1 254)</b>	<b>6 848</b>	<b>5 994</b>	<b>57 736</b>	<b>1 484 240</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>1 484 254</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de -126 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2014	1er semestre 2013	31/12/2013
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>83 981</b>	<b>62 440</b>	<b>142 538</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 739	3 114	7 149
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 232	22 902	35 924
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	(1)	35	391
Résultat net des activités de financement	679	679	1 367
Autres mouvements	(874)	(5 426)	(1 951)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>15 775</b>	<b>21 304</b>	<b>42 880</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	<b>201 102</b>	<b>128 123</b>	<b>114 473</b>
Flux liés aux opérations avec la clientèle	<b>(155 869)</b>	<b>(97 763)</b>	<b>(43 446)</b>
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	<b>(123 444)</b>	<b>(91 835)</b>	<b>(283 655)</b>
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	<b>45 046</b>	<b>45 873</b>	<b>8 105</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (3)			
Impôts versés	<b>(16 784)</b>	<b>(15 273)</b>	<b>(55 804)</b>
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(49 949)</b>	<b>(30 875)</b>	<b>(260 327)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>49 807</b>	<b>52 869</b>	<b>(74 909)</b>
<b>Flux liés aux participations (4)</b>	<b>(707)</b>	<b>(46)</b>	<b>(3 289)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(2 409)</b>	<b>(3 119)</b>	<b>(6 460)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(3 116)</b>	<b>(3 165)</b>	<b>(9 749)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)</b>	<b>(4 687)</b>	<b>5 372</b>	<b>(7 729)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>(1 346)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>(4 688)</b>	<b>5 373</b>	<b>(9 075)</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>42 003</b>	<b>55 077</b>	<b>(93 733)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>70 399</b>	<b>50 569</b>	<b>164 132</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	35 202	37 811	44 590
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	35 197	12 758	119 542
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>112 401</b>	<b>105 644</b>	<b>70 399</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	27 014	33 717	35 202
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	85 387	71 927	35 197
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>42 003</b>	<b>55 075</b>	<b>(93 733)</b>

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Au cours du 1er semestre 2014, aucune émission de dettes subordonnées n'est intervenue.

(4) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2014 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire s'élève à -707 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : Libération de capital sur les titres Sacam International pour 540 milliers d'euros, titres Sacam Immobilier pour 245 milliers d'euros ; Acquisition de titres CT CAM pour 95 milliers d'euros ; Cessions des titres Sacam Square Habitat pour 107 milliers d'euros et Logiciel Immobilier pour 65 milliers d'euros.

(5) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale à ses actionnaires, à hauteur de 11 980 milliers d'euros pour le premier semestre 2014.

## **NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES**

### ***1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés***

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n°1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n°1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

Au 30 juin 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire n'intervient pas en qualité de co-entrepreneur dans d'autres entités.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact sur le résultat et les capitaux propres. Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 seront communiquées au 31 décembre 2014.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 pourrait avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Le recensement des droits et taxes concernés et le chiffrage des impacts est en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## **2. Informations significatives du semestre**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.

### **2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire s'élève à 272 003 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 170 233 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 26 414 milliers d'euros pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 442 236 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 149 334 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse Régionale Crédit Agricole Loire Haute Loire supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 442 236 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse Régionale Crédit Agricole Loire Haute Loire à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte à l'échéance, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

## **2.2. Ecart d'acquisition**

Néant

### **2.3. Parties liées**

- Les parties liées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire sont : des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, ou ayant une influence notable sur la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existée au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Au cours du premier semestre 2014, il n'y a pas eu de convention significative conclue entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et l'une de ses filiales.

### 3. Notes relatives au compte de résultat

#### 3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	217	956	559
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 860	42 393	21 487
Sur opérations avec la clientèle	114 830	240 802	121 986
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	37	-	-
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 051	18 670	9 255
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 589	7 227	3 969
Sur opérations de location-financement	111 912	217 496	105 993
Autres intérêts et produits assimilés		2	2
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>260 496</b>	<b>527 546</b>	<b>263 251</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(294)	(699)	(381)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(54 715)	(120 207)	(61 890)
Sur opérations avec la clientèle	(14 206)	(37 421)	(20 954)
Sur dettes représentées par un titre	(131)	(796)	(529)
Sur dettes subordonnées	(679)	(1 367)	(678)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(5 301)	(9 457)	(4 382)
Sur opérations de location-financement	(34 810)	(68 722)	(33 469)
Autres intérêts et charges assimilées	(71)	(27)	(20)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(110 207)</b>	<b>(238 696)</b>	<b>(122 303)</b>

(1) dont 2 507 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000, 70709200, 70619200 et 70519000) au 30 juin 2014 contre 3 732 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 1 700 milliers d'euros au 30 juin 2013.

(2) dont 5 382 milliers d'euros au 30 juin 2014 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 11 729 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 5 993 milliers d'euros au 30 juin 2013.

#### 3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	62	(30)	32	532	(31)	501	161	(29)	132
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 620	(4 613)	5 007	21 761	(8 692)	13 069	11 363	(4 263)	7 100
Sur opérations avec la clientèle	15 329	(197)	15 132	29 899	(535)	29 364	15 303	(319)	14 984
Sur opérations sur titres		(47)	(47)		(54)	(54)		(34)	(34)
Sur opérations de change	20		20	49		49	28		28
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			-			-			-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	31 747	(2 565)	29 182	64 831	(5 259)	59 572	30 907	(2 499)	28 408
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 037	(7)	1 030	2 024	(18)	2 006	889	(1)	888
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>57 815</b>	<b>(7 459)</b>	<b>50 356</b>	<b>119 096</b>	<b>(14 589)</b>	<b>104 507</b>	<b>58 651</b>	<b>(7 145)</b>	<b>51 506</b>

### 3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	5	6	1
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	889	3 542	926
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	191	407	141
Résultat de la comptabilité de couverture			
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 085</b>	<b>3 955</b>	<b>1 068</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	11	11	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		11	(11)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11		11
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>31 617</b>	<b>31 617</b>	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 649	16 968	(2 319)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 968	14 649	2 319
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>31 628</b>	<b>31 628</b>	-

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	4	4	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		4	(4)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4		4
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>36 415</b>	<b>36 415</b>	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	20 434	15 981	4 453
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 981	20 434	(4 453)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>36 419</b>	<b>36 419</b>	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	6	6	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2	4	(2)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4	2	2
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>38 020</b>	<b>38 020</b>	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	20 399	17 621	2 778
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	17 621	20 399	(2 778)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>38 026</b>	<b>38 026</b>	-

### 3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Dividendes reçus	9 906	824	420
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 977	3 674	3 299
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(4)	(790)	(610)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		94	94
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>12 879</b>	<b>3 802</b>	<b>3 203</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

En 2013, cession de titres HTM en raison de l'abaissement d'au moins trois points du rating long terme des titres DEXIA

### 3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	(12)	(19)	(9)
Autres produits (charges) nets	5 269	10 148	6 356
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>5 257</b>	<b>10 129</b>	<b>6 347</b>

### 3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charges de personnel	51 079	92 767	46 268
Impôts et taxes	5 805	10 025	4 757
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	58 766	123 831	58 993
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>115 650</b>	<b>226 623</b>	<b>110 018</b>

### Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et traitements (1)	27 039	51 178	24 331
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	2 739	5 392	2 473
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	981	1 580	684
Autres charges sociales	10 156	18 304	9 500
Intéressement et participation	6 892	9 509	5 733
Impôts et taxes sur rémunération	3 272	6 804	3 547
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>51 079</b>	<b>92 767</b>	<b>46 268</b>

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions : néant au 1er semestre 2014 comme au 31 décembre 2013 et au 1er semestre 2013.

### **3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>3 730</b>	<b>7 189</b>	<b>3 468</b>
- immobilisations corporelles	3 712	7 122	3 431
- immobilisations incorporelles	18	67	37
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>9</b>	<b>(39)</b>	<b>(46)</b>
- immobilisations corporelles	9	(39)	(46)
- immobilisations incorporelles			
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>3 739</b>	<b>7 150</b>	<b>3 422</b>

### 3.8. Coût du risque

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(48 803)</b>	<b>(82 564)</b>	<b>(37 507)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	(41 264)	(78 800)	(34 112)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	(9)		(115)
Engagements par signature	(1 385)	(834)	(494)
Risques et charges	(6 145)	(2 930)	(2 786)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>32 642</b>	<b>50 993</b>	<b>20 027</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	28 953	34 965	18 464
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	2 445	56
Autres actifs			
Engagements par signature	691	821	324
Risques et charges	2 930	12 762	1 183
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(16 161)</b>	<b>(31 571)</b>	<b>(17 480)</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(471)	(3 405)	(693)
Récupérations sur prêts et créances amortis	259	534	267
Décotes sur crédits restructurés	(107)	(97)	(40)
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	(12)		
<b>Coût du risque</b>	<b>(16 492)</b>	<b>(34 539)</b>	<b>(17 946)</b>

### 3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(4)</b>	<b>(393)</b>	<b>(172)</b>
Plus-values de cession	106	36	11
Moins-values de cession	(110)	(429)	(183)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(4)</b>	<b>(393)</b>	<b>(172)</b>

### 3.10. Impôts

#### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Charge d'impôt courant	23 345	48 617	24 132
Charge d'impôt différé	2 900	5 694	(386)
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>26 245</b>	<b>54 311</b>	<b>23 746</b>

#### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	83 981	38%	31 913
Effet des différences permanentes			344
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			642
Effet de l'imposition à taux réduit			(6 654)
Effet des autres éléments			
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,25%</b>	<b>26 245</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats	142 538	38%	54 164
Effet des différences permanentes			1 018
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			1 492
Effet des autres éléments			(2 363)
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>38,10%</b>	<b>54 311</b>

Au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	71 514	36,10%	25 817
Effet des différences permanentes			(367)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			102
Effet des autres éléments			(1 806)
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>33,20%</b>	<b>23 746</b>

### 3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

#### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	99	(3 305)	(4 699)
Ecart de réévaluation de la période	3 075	369	(1 402)
Transfert en résultat	(2 976)	(3 674)	(3 297)
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	443	1 415	756
Ecart de réévaluation de la période	443	1 415	756
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	128	(361)	483
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>670</b>	<b>(2 251)</b>	<b>(3 460)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 115)	121	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	384	(33)	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(731)</b>	<b>88</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(61)</b>	<b>(2 163)</b>	<b>(3 460)</b>
Dont part Groupe			
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2014				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			-				-				-	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	9 525	(2 628)	6 897	6 897	99	281	380	380	9 426	(2 909)	6 518	6 518
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(75)	26	(49)	(49)	443	(152)	291	291	(518)	178	(340)	(340)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-				-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	9 450	(2 602)	6 848	6 848	542	128	670	670	8 908	(2 730)	6 178	6 178
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			-				-				-	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	9 450	(2 602)	6 848	6 848	542	128	670	670	8 908	(2 730)	6 178	6 178
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 943)	689	(1 254)	(1 254)	(1 115)	384	(731)	(731)	(828)	305	(523)	(523)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-				-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(1 943)	689	(1 254)	(1 254)	(1 115)	384	(731)	(731)	(828)	305	(523)	(523)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			-				-				-	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	(1 943)	689	(1 254)	(1 254)	(1 115)	384	(731)	(731)	(828)	305	(523)	(523)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	7 507	(1 913)	5 594	5 594	(573)	512	(61)	(61)	8 080	(2 425)	5 655	5 655

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				01/01/2013			
	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt (1)	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			-				-				-	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	9 426	(2 909)	6 518	6 518	(3 305)	127	(3 179)	(3 179)	12 731	(3 035)	9 696	9 696
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(518)	178	(340)	(340)	1 415	(488)	928	928	(1 933)	666	(1 267)	(1 267)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-				-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	8 908	(2 730)	6 178	6 178	(1 890)	(361)	(2 251)	(2 251)	10 798	(2 369)	8 429	8 429
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			-				-				-	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	8 908	(2 730)	6 178	6 178	(1 890)	(361)	(2 251)	(2 251)	10 798	(2 369)	8 429	8 429
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(828)	305	(523)	(523)	121	(33)	88	88	(949)	338	(611)	(611)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-				-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(828)	305	(523)	(523)	121	(33)	88	88	(949)	338	(611)	(611)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			-				-				-	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	(828)	305	(523)	(523)	121	(33)	88	88	(949)	338	(611)	(611)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	8 080	(2 425)	5 655	5 655	(1 769)	(394)	(2 163)	(2 163)	9 849	(2 031)	7 818	7 818

## 4. Informations sectorielles

### Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France ;
- Activité de crédit bailleur.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2014		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit Bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>143 739</b>	<b>76 127</b>	<b>219 866</b>
Charges d'exploitation	(75 426)	(43 963)	(119 389)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>68 313</b>	<b>32 164</b>	<b>100 477</b>
Coût du risque	(7 972)	(8 520)	(16 492)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>60 341</b>	<b>23 644</b>	<b>83 985</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)		(4)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>60 337</b>	<b>23 644</b>	<b>83 981</b>
Impôts sur les bénéfices	(17 493)	(8 752)	(26 245)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>42 844</b>	<b>14 892</b>	<b>57 736</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>42 844</b>	<b>14 892</b>	<b>57 736</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>9 276 216</b>	<b>818 817</b>	<b>10 095 033</b>
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence			
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			
<b>Total actif</b>	<b>9 276 216</b>	<b>818 817</b>	<b>10 095 033</b>

	31/12/2013		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit Bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>267 354</b>	<b>143 889</b>	<b>411 243</b>
Charges d'exploitation	(148 791)	(84 982)	(233 773)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>118 563</b>	<b>58 907</b>	<b>177 470</b>
Coût du risque	(18 735)	(15 804)	(34 539)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>99 828</b>	<b>43 103</b>	<b>142 931</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(393)		(393)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>99 435</b>	<b>43 103</b>	<b>142 538</b>
Impôts sur les bénéfices	(38 500)	(15 811)	(54 311)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>60 935</b>	<b>27 292</b>	<b>88 227</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>60 935</b>	<b>27 291</b>	<b>88 228</b>

<b>Actifs sectoriels</b>	<b>9 094 387</b>	<b>794 728</b>	<b>9 889 115</b>
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence			
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			
<b>Total actif</b>	<b>9 094 387</b>	<b>794 728</b>	<b>9 889 115</b>

	30/06/2013		
	Banque de proximité en France	Activité Crédit Bailleur	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>132 562</b>	<b>70 510</b>	<b>203 072</b>
Charges d'exploitation	(71 874)	(41 566)	(113 440)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>60 688</b>	<b>28 944</b>	<b>89 632</b>
Coût du risque	(10 794)	(7 152)	(17 946)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>49 894</b>	<b>21 792</b>	<b>71 686</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(172)		(172)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>49 722</b>	<b>21 792</b>	<b>71 514</b>
Impôts sur les bénéfices	(15 952)	(7 794)	(23 746)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>33 770</b>	<b>13 998</b>	<b>47 768</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>33 770</b>	<b>13 998</b>	<b>47 768</b>

<b>Actifs sectoriels</b>	<b>9 688 265</b>	<b>809 061</b>	<b>10 497 326</b>
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence			
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			
<b>Total actif</b>	<b>9 688 265</b>	<b>809 061</b>	<b>10 497 326</b>

## 5. Notes relatives au bilan

### 5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 118	5 255
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	20 759	30 851
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 877</b>	<b>36 106</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	4 129
- Effets publics et valeurs assimilées		4 129
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	1 118	1 126
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 118</b>	<b>5 255</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	20 759	30 851
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	20 759	30 851
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>20 759</b>	<b>30 851</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 100	1 126
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 100</b>	<b>1 126</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	<b>1 100</b>	<b>1 126</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 100</b>	<b>1 126</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Néant

## 5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	64 983	70				
Obligations et autres titres à revenu fixe	136 842	1 923		96 754	2 290	
Actions et autres titres à revenu variable (2)	63 889	5 142	-1 029	74 689	5 407	-1 050
Titres de participation non consolidés	348 650	12 797	-9 390	347 945	12 077	-9 305
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>614 364</b>	<b>19 932</b>	<b>-10 419</b>	<b>519 388</b>	<b>19 774</b>	<b>-10 355</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>614 364</b>	<b>19 932</b>	<b>-10 419</b>	<b>519 388</b>	<b>19 774</b>	<b>-10 355</b>
<b>Impôts</b>		<b>-2 653</b>			<b>-3 014</b>	<b>106</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>17 279</b>	<b>-10 419</b>		<b>16 760</b>	<b>-10 249</b>

(1) Dont 17 072 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30/06/2014

(2) Depuis 2012, par exception, les titres SAS Rue la Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 293 666 milliers d'euros

### 5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	62 209	5 372
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 165	1 599
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	654	654
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances	1 625	2 375
<b>Valeur brute</b>	<b>64 488</b>	<b>8 401</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>64 488</b>	<b>8 401</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	82 724	34 860
Comptes et avances à terme	1 076 952	1 099 070
Prêts subordonnés	24 607	24 608
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Valeur brute</b>	<b>1 184 283</b>	<b>1 158 538</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 184 283</b>	<b>1 158 538</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 248 771</b>	<b>1 166 939</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	28 013	36 002
Autres concours à la clientèle	6 657 746	6 579 052
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		9 554
Titres non cotés sur un marché actif	1 705	1 672
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	15 229	23 749
Comptes ordinaires débiteurs	84 503	71 318
<b>Valeur brute</b>	<b>6 787 196</b>	<b>6 721 347</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(182 453)</b>	<b>(179 910)</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>6 604 743</b>	<b>6 541 437</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	833 861	813 874
<b>Valeur brute</b>	<b>833 861</b>	<b>813 874</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(38 219)</b>	<b>(37 190)</b>
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>795 642</b>	<b>776 684</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 400 385</b>	<b>7 318 121</b>

## Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30/06/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations générales	853 547	13 158	(10 164)		843 383
Banques centrales					
Etablissements de crédit	64 488				64 488
Grandes entreprises	949 215	62 846	(50 911)	(20 729)	877 575
Clientèle de détail	5 818 295	147 042	(109 870)	(28 998)	5 679 427
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 685 545</b>	<b>223 046</b>	<b>(170 945)</b>	<b>(49 727)</b>	<b>7 464 873</b>

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 597 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations-générales (2)	834 507	11 275	(8 190)		826 317
Banques centrales					
Etablissements de crédit	8 401				8 401
Grandes entreprises	974 181	61 505	(48 338)	(24 449)	901 394
Clientèle de détail	5 726 533	139 329	(103 874)	(32 249)	5 590 410
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 543 622</b>	<b>212 109</b>	<b>(160 402)</b>	<b>(56 698)</b>	<b>7 326 522</b>

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 12 028 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

## 5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

**Actifs transférés non décomptabilisés intégralement :**

Néant

**Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement :**

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire n'a constaté aucun engagement encouru relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							-
<b>Créances sur la clientèle</b>	179 910		37 681	(35 138)			182 453
dont dépréciations collectives	56 698		4 675	(11 646)			49 727
<b>Opérations de location financement</b>	37 190		5 722	(4 693)			38 219
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	949			(69)			880
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	19 986		4	(2 918)			17 072
<b>Autres actifs financiers</b>	298		9	(16)			291
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>238 333</b>	-	<b>43 416</b>	<b>(42 834)</b>	-	-	<b>238 915</b>

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							-
<b>Créances sur la clientèle</b>	166 777		29 680	(27 368)			169 089
dont dépréciations collectives	51 696		3 043	(550)			54 189
<b>Opérations de location financement</b>	25 490		5 756	(4 845)			26 401
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	3 393			(56)			3 337
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	19 195		610			1	19 806
<b>Autres actifs financiers</b>	177		115				292
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>215 032</b>	-	<b>36 161</b>	<b>(32 269)</b>	-	1	<b>218 925</b>

(1) Depuis 2012, les titres SAS Rue de la Boétie ont été dépréciés pour un montant de 7 751 milliers d'euros.

## 5.6. Exposition au risque souverain

### Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

### Activité bancaire

30/06/2014	Expositions nettes Activité Bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Belgique				4 523		4 523		4 523
Espagne				2 097		2 097		2 097
France		64 983		145 405		210 388		210 388
Grèce								
Irlande				1 665		1 665		1 665
Italie								
Portugal								
<b>Total</b>	-	64 983	-	153 690	-	218 673	-	218 673

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Belgique				4 546		4 546		4 546
Espagne				2 050		2 050		2 050
France				110 724		110 724		110 724
Grèce								
Irlande				1 630		1 630		1 630
Italie								
Portugal								
<b>Total</b>	-	-	-	118 950	-	118 950	-	118 950

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

## Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire – Variations entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2014
Belgique	4 546			(23)				4 523
Espagne	2 050			47				2 097
France	110 724			3 381			31 300	145 405
Grèce								-
Irlande	1 630			35				1 665
Italie								-
Portugal								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	118 950	-	-	3 440	-	-	31 300	153 690
Belgique								-
Espagne								-
France		70		(87)			65 000	64 983
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	70	-	(87)	-	-	65 000	64 983
Belgique								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Activité Banque</b>	<b>118 950</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>3 353</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>96 300</b>	<b>218 673</b>

## Variations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Belgique				25			4 521	4 546
Espagne	2 051			(1)				2 050
France	61 912			1 537	(1 756)		49 031	110 724
Grèce								-
Irlande	1 646			18	(34)			1 630
Italie								-
Portugal								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	65 608	-	-	1 580	(1 790)	-	49 031	118 950
Belgique								-
Espagne								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique								-
Espagne								-
France								-
Grèce								-
Irlande								-
Italie								-
Portugal								-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Activité Banque</b>	<b>65 608</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 580</b>	<b>(1 790)</b>	<b>-</b>	<b>49 031</b>	<b>118 950</b>

Les expositions souveraines significatives sont désormais déclarées quelque soit le pays

## 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	1 835	16 688
dont comptes ordinaires créditeurs	510	234
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>1 835</b>	<b>16 688</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	2 013	1 049
Comptes et avances à terme	5 557 624	5 311 636
<b>Total</b>	<b>5 559 637</b>	<b>5 312 685</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 561 472</b>	<b>5 329 373</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	1 616 180	1 675 263
Comptes d'épargne à régime spécial	23 698	21 924
Autres dettes envers la clientèle	1 011 595	1 009 714
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 651 473</b>	<b>2 706 901</b>

## 5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	28	1 138
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	30 211	65 010
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 239</b>	<b>66 148</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 193	32 515
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>33 193</b>	<b>32 515</b>

Au cours du premier semestre 2014, aucune émission nette de dettes subordonnées n'est intervenue

## 5.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

30/06/2014						Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation					
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie						
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)					
Dérivés	5 325		5 325	4 430		895					
Prises en pension de titres			0			0					
Prêts de titres			0			0					
Autres instruments financiers			0			0					
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>5 325</b>	<b>0</b>	<b>5 325</b>	<b>4 430</b>	<b>0</b>	<b>895</b>					

(1) les instruments financiers sont réglementés par une convention FBF et donne droit à compensation en cas de défaillance ou circonstance nouvelle. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 83,19% des dérivés à l'actif au 30/06/2014.

31/12/2013						Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation					
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie						
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)					
Dérivés	3 898		3 898	2 772		1 126					
Prises en pension de titres			0			0					
Prêts de titres			0			0					
Autres instruments financiers			0			0					
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>3 898</b>	<b>0</b>	<b>3 898</b>	<b>2 772</b>	<b>0</b>	<b>1 126</b>					

(1) les instruments financiers sont réglementés par une convention FBF et donne droit à compensation en cas de défaillance ou circonstance nouvelle. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 71,11% des dérivés à l'actif au 31/12/2013

## Compensation – Passifs financiers

30/06/2014		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions (1)		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
<b>Dérivés</b>	16 471		16 471	4 430		12 041
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	16 471	0	16 471	4 430	0	12 041

(1) les instruments financiers sont réglementés par une convention FBF et donne droit à compensation en cas de défaillance ou circonstance nouvelle. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 96,22% des dérivés au passif au 30/06/2014

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions (1)		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
<b>Dérivés</b>	19 651		19 651	2 772		16 879
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	19 651	0	19 651	2 772	0	16 879

(1) les instruments financiers sont réglementés par une convention FBF et donne droit à compensation en cas de défaillance ou circonstance nouvelle. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 94,76% des dérivés au passif au 31/12/2013

## 5.10. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
Valeur brute	424					83	507
Amortissements et dépréciations	(191)		(12)				(203)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>233</b>	-	<b>(12)</b>	-	-	<b>83</b>	<b>304</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013 Retraité
Valeur brute	413					11	424
Amortissements et dépréciations	(172)		(19)				(191)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>241</b>	-	<b>(19)</b>	-	-	<b>11</b>	<b>233</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 507 milliers d'euros au 30 juin 2014 contre 424 milliers d'euros au 31 décembre 2013. et 413 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan Immeubles de placement	507		507	
<b>Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>507</b>	<b>0</b>	<b>507</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan Immeubles de placement	424		424	
<b>Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>424</b>	<b>0</b>	<b>424</b>	<b>0</b>

## 5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2014
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	149 444		2 579	(5 677)		(82)	146 264
Amortissements et dépréciations (1)	(101 703)		(3 721)	5 501			(99 923)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>47 741</b>	<b>-</b>	<b>(1 142)</b>	<b>(176)</b>	<b>-</b>	<b>(82)</b>	<b>46 341</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	61 656		2				61 658
Amortissements et dépréciations	(26 670)		(18)				(26 688)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 986</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 970</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	148 805		6 348	(5 697)		(12)	149 444
Amortissements et dépréciations (1)	(99 999)		(7 128)	5 424			(101 703)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>48 806</b>	<b>-</b>	<b>(780)</b>	<b>(273)</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>47 741</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	61 653		38	(35)			61 656
Amortissements et dépréciations	(26 638)		(67)	35			(26 670)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>35 015</b>	<b>-</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 986</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Risques sur les produits épargne logement	6 685		135					6 820
Risques d'exécution des engagements par signature	3 542		1 385	(1 170)	(691)		(1)	3 065
Risques opérationnels	23 844		2 086					25 930
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	908		212	(26)			992	2 086
Litiges divers	5 796		870	(159)	(2 541)			3 966
Participations	348			(57)				291
Restructurations	-							-
Autres risques	16 377		4 630	(1 930)	(1 002)		(1)	18 074
<b>Total</b>	<b>57 500</b>	<b>-</b>	<b>9 318</b>	<b>(3 342)</b>	<b>(4 234)</b>	<b>-</b>	<b>990</b>	<b>60 232</b>

(1) Dont 992 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	5 330		1 615		(260)			6 685
Risques d'exécution des engagements par signature	4 593		834	(1 064)	(822)		1	3 542
Risques opérationnels	21 830		4 117		(2 103)			23 844
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 164		28	(72)			(212)	908
Litiges divers	6 487		1 235	(271)	(1 655)			5 796
Participations	498		58	(209)			1	348
Restructurations	-							-
Autres risques	27 876		4 782	(4 737)	(11 544)			16 377
<b>Total</b>	<b>67 778</b>	<b>-</b>	<b>12 669</b>	<b>(6 353)</b>	<b>(16 384)</b>	<b>-</b>	<b>(210)</b>	<b>57 500</b>

(1) Dont une variation d'un montant de 192 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	303 533	228 684
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	449 717	447 466
Ancienneté de plus de 10 ans	581 002	629 493
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 334 252</b>	<b>1 305 643</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>188 480</b>	<b>195 448</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 522 732</b>	<b>1 501 091</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013, et hors prime d'état

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>6 821</b>	<b>7 772</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>41 159</b>	<b>46 011</b>
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>47 980</b>	<b>53 783</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 207	1 282
Ancienneté de plus de 10 ans	5 613	5 403
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 820</b>	<b>6 685</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>6 820</b>	<b>6 685</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

### 5.13. Capitaux propres

#### ➤ Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

##### 5.13.a Capitaux propres : Composition du capital

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	1 003 200	12,37%	0%
Dont part du Public	998 461		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 782		
Dont part Auto-détenue	2 957		
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	3 291 313	40,58%	0%
Dont part du Public	1 263 636		
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 027 677		
<b>Parts sociales</b>	3 816 197	47,05%	100%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144		
Dont 14 administrateurs de la CR	52		
Dont Crédit Agricole S.A.	1		
<b>Total</b>	<b>8 110 710</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 3.82 euros et le montant du capital est de 30 983 milliers d'euros.

#### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, l'Assemblée générale du 21/03/2014 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire a approuvé le versement d'un dividende net par action (CCI et CCA) de 2,65 € et des intérêts aux parts sociales de 2,40 %.

## Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	2,55	2,55	0,12
2011	2,65	2,65	0,12
2012	2,65	2,65	0,10
2013	2,65	2,65	0,09

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élevèrent à 11 980 milliers d'euros en 2014.

## **6. Engagements de financement et de garantie**

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>645 335</b>	<b>779 225</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	44 350	145 540
. Engagements en faveur de la clientèle	600 985	633 685
Ouverture de crédits confirmés	326 293	353 051
- Ouverture de crédits documentaires	12 096	10 698
- Autres ouvertures de crédits confirmés	314 197	342 353
Autres engagements en faveur de la clientèle	274 692	280 634
<b>Engagements de garantie</b>	<b>648 830</b>	<b>491 148</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	448 432	276 681
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	448 432	276 681
. Engagements d'ordre de la clientèle	200 398	214 467
Cautions immobilières	48 195	61 080
Autres garanties d'ordre de la clientèle	152 203	153 387
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>257 152</b>	<b>398 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	257 152	398 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 651 219</b>	<b>1 592 172</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	222 252	210 499
. Engagements reçus de la clientèle	1 428 967	1 381 673
Garanties reçues des administrations publiques et	244 934	250 928
Autres garanties reçues	1 184 033	1 130 745

(1) Dont 442 236 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 272 003 milliers d'euros.]

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 179 331	2 351 982
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 179 331</b>	<b>2 351 982</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 149 334 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 91 710 milliers d'euros.

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours du premier semestre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire a apporté 2 179 331 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 351 982 milliers d'euros en au 31 décembre 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire a apporté :

- 1 061 054 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 141 038 milliers d'euros au 31 décembre 2013;
- 24 131 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 66 124 milliers d'euros en au 31 décembre 2013;
- 364 016 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 359 024 milliers d'euros en au 31 décembre 2013;
- 730 130 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 785 796 milliers euros en au 31 décembre 2013.

## **7. Reclassements d'instruments financiers**

- **Principes retenus par le groupe**

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 8. Juste valeur des instruments financiers

### 8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>9 050 423</b>	-	<b>1 373 682</b>	<b>7 676 741</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 303 618</b>	-	<b>1 303 618</b>	-
Comptes ordinaires & prêts JJ	116 325		116 325	
Comptes et prêts à terme	1 160 414		1 160 414	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	25 254		25 254	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances	1 625		1 625	
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 746 805</b>	-	<b>70 064</b>	<b>7 676 741</b>
Créances commerciales	28 013			28 013
Autres concours à la clientèle	6 786 823			6 786 823
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	1 660		1 660	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	846 408		6 629	839 779
Comptes ordinaires débiteurs	83 901		61 775	22 126
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>572 742</b>	<b>441 157</b>	<b>131 585</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	164 482	164 482		
Obligations et autres titres à revenu fixe	408 260	276 675	131 585	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 623 165</b>	<b>441 157</b>	<b>1 505 267</b>	<b>7 676 741</b>

	<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>8 840 153</b>	-	<b>2 165 666</b>	<b>6 674 487</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit (1)</b>	<b>1 226 780</b>	-	<b>1 225 797</b>	<b>983</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	36 453		35 470	983
Comptes et prêts à terme	1 162 698		1 162 698	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	25 254		25 254	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances	2 375		2 375	
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 613 373</b>	-	<b>939 869</b>	<b>6 673 504</b>
Créances commerciales	36 002			36 002
Autres concours à la clientèle	6 659 806		39 164	6 620 642
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	9 554		9 554	
Titres non cotés sur un marché actif	1 660		1 660	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	835 615		818 755	16 860
Comptes ordinaires débiteurs	70 736		70 736	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>541 207</b>	<b>416 262</b>	<b>124 945</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	120 578	120 578		
Obligations et autres titres à revenu fixe	420 629	295 684	124 945	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 381 360</b>	<b>416 262</b>	<b>2 290 611</b>	<b>6 674 487</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 705 412</b>	-	<b>5 705 412</b>	-
Comptes ordinaires & emprunts JJ	5 375		5 375	
Comptes et emprunts à terme	5 700 037		5 700 037	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 627 202</b>	-	<b>2 603 504</b>	<b>23 698</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 616 117		1 616 117	
Comptes d'épargne à régime spécial	23 698			23 698
Autres dettes envers la clientèle	987 387		987 387	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>30 255</b>		<b>30 255</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>32 577</b>	<b>32 577</b>		
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>8 395 446</b>	<b>32 577</b>	<b>8 339 171</b>	<b>23 698</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 438 030</b>	-	<b>5 437 065</b>	<b>965</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	1 256		1 256	
Comptes et emprunts à terme	5 436 774		5 435 809	965
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 679 246</b>	-	<b>2 679 233</b>	<b>13</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 675 241		1 675 241	
Comptes d'épargne à régime spécial	21 924		21 924	
Autres dettes envers la clientèle	982 081		982 068	13
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>66 109</b>		<b>66 109</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>32 577</b>	<b>32 577</b>		
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>8 215 962</b>	<b>32 577</b>	<b>8 182 407</b>	<b>978</b>



## 8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 118</b>	-	<b>1 118</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	1 118		1 118	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>20 759</b>	-	<b>20 759</b>	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	20 759	-	20 759	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 759		20 759	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>614 364</b>	<b>237 112</b>	<b>83 586</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	64 983	64 983		
Obligations et autres titres à revenu fixe	136 842	136 842		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	412 539	35 287	83 586	
Créances disponibles à la vente	-			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 207</b>	<b>4 202</b>	<b>5</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>640 448</b>	<b>241 314</b>	<b>105 468</b>	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

(1) Hors 293 666 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 255</b>	<b>4 129</b>	<b>1 126</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	5 255	4 129	1 126	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 129	4 129		
Actions et autres titres à revenu variable	1 126		1 126	
Instruments dérivés	-			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>30 851</b>	-	<b>30 851</b>	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	30 851	-	30 851	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 851		30 851	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>519 388</b>	<b>140 031</b>	<b>85 691</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	96 754	96 754		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	422 634	43 277	85 691	
Créances disponibles à la vente	-			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 772</b>	<b>2 772</b>		
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>558 266</b>	<b>146 932</b>	<b>117 668</b>	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

\_(1) Hors 293 666 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 30/06/2014</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 100</b>	-	<b>1 100</b>	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	1 100		1 100	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>15 371</b>	<b>15 371</b>		
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>16 471</b>	<b>15 371</b>	<b>1 100</b>	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 126</b>	-	<b>1 126</b>	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	1 126		1 126	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>18 525</b>	<b>18 525</b>		
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>19 651</b>	<b>18 525</b>	<b>1 126</b>	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## 9. Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements

Les nouvelles normes de consolidation (IFRS 10 et IFRS 11) n'ont produit aucun changement dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et ainsi aucun impact sur :

Compte de résultat  
 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres  
 Bilan Actif  
 Bilan Passif  
 Tableau des flux de trésorerie

## 10. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'existe pas d'éléments postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause les résultats présentés ci-dessus.

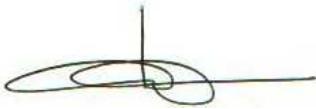
## 11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2014

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent)	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2014	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2013
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Néant	France		Entité contrôlée	Mère	100	100	100	100
Caisses Locales Loire Haute-Loire	Néant	France		Entité contrôlée	Mère	100	100	100	100
<b>Sociétés de crédit bail et de location</b>									
COFAM	Néant	France		Entité contrôlée	Globale	100	100	100	100
SIRCAM	Néant	France		Entité contrôlée	Globale	100	100	100	100
LOCAM	Néant	France		Entité contrôlée	Globale	100	100	100	100
<b>Divers</b>									
SCICA HL	Néant	France		Entité contrôlée	Globale	100	100	100	100

Mouvements de périmètre : Néant

**PARTIE C - Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité des rapports financiers**

Je soussigné Gérard Ouvrier Buffet, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



A St Etienne, le 28 juillet 2014  
Le Directeur Général  
Gérard Ouvrier-Buffet

## **PARTIE D - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés résumés**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 30 Juin 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1 – Conclusion sur les comptes**

---

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui décrit les nouvelles normes et

interprétations appliquées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2 – Vérification spécifique**

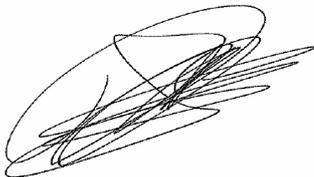
---

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

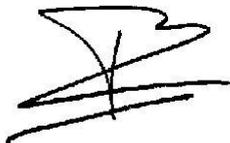
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Saint-Etienne et Lyon, le 23 Juillet 2014.

### **Les commissaires aux comptes**



**CABINET ROYET**  
Pierre MARCON



**SEGECO AUDIT RHONE ALPES**  
Francis BERTHON